
Rapport de stage

4^{ème} année

Ingénieure en Aménagement au sein d'une UDAP

UDAP du Rhône et de la Métropole de Lyon
Le Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent, 69001 Lyon



Tutrice professionnelle : Emmanuelle DIDIER
Architecte des bâtiments de France,
Cheffe de service

Axelle HERBIN
IUT
2023-2024

Tutrice académique : Marina VINOT



POLYTECH
TOURS

35 ALLÉE FERDINAND DE LESSEPS
37200 TOURS

Axelle HERBIN
2023-2024

Ingénieure en Aménagement au sein d'une UDAP : *Intégrer les enjeux patrimoniaux dans les projets d'aménagement.*

Résumé : J'ai effectué un stage à UDAP 69 sur une période de quatre mois. Mon travail comprenait l'élaboration de plusieurs PDA (périmètres de protection des abords des monuments historiques) et la création de livrables liés aux sols des espaces publics protégés. J'ai également participé à diverses autres tâches, telles que des réunions sur site, des revues de projets et la rédaction d'avis techniques.

Mots Clés : Abords, espaces publics, conservation des monuments historiques, ABF, périmètre délimité des abords

UDAP du Rhône et de la Métropole de Lyon :
Le Grenier d'Abondance, 6 quai Saint-Vincent, 69001 Lyon

Tutrice professionnelle : Emmanuelle DIDIER
Architecte des bâtiments de France, Cheffe de service

Tutrice académique : Marina VINOT

Remerciement

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à Mme Didier, ma maître de stage, Architecte des Bâtiments de France et cheffe de service, pour m'avoir accueillie au sein de l'UDAP 69 et pour m'avoir offert l'opportunité d'effectuer ce stage.

Je souhaite également remercier chaleureusement Mme Laon, ABF en charge de la cellule urbanisme, qui m'a aussi encadrée. Grâce à elle, j'ai eu l'occasion de participer à diverses réunions et visites de terrains, ce qui a grandement enrichi mon expérience.

Je suis également reconnaissante envers l'ensemble des technicien.ne.s, ingénieures, assistants instructeurs, architectes des Bâtiments de France, ainsi qu'aux autres stagiaires pour leur accueil chaleureux, leur aide précieuse et les échanges enrichissants que nous avons eu. Grâce à eux, j'ai pu découvrir les enjeux liés au patrimoine et comprendre les missions quotidiennes des agents de l'UDAP.

Un remerciement est adressé à Mme Vinot, ma tutrice de stage, pour son suivi et son aide dans la rédaction de ce rapport.

Table des matières

Liste des tableaux et des figures.....	1
Liste des sigles et acronymes	2
Introduction.....	3
1. La présentation de la structure d'accueil : l'UDAP.....	4
1.1 Organisation ministérielle.....	4
1.2 DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	4
1.3 L'UDAP 69	4
1.4 Quel est le rôle de l'UDAP ?	5
2. Missions et réalisations d'un stagiaire Ingénieur en Aménagement au sein d'une UDAP.....	7
2.1 Contribution aux missions quotidiennes des agents.....	7
Les instructions d'autorisations d'urbanisme :.....	7
Les réunions :	9
Périmètre délimité des abords :	12
Enquête Publique :	17
2.2 Expertise des espaces publics en espaces protégés	18
Première phase.....	18
Deuxième phase : entretien avec la Métropole de Lyon	19
Troisième phase : enrichissement de mes connaissances	19
Quatrième phase : rédaction d'un document complémentaire.....	20
Cinquième phase : deuxième entretien avec la Métropole de Lyon	22
3. Un retour réflexif sur l'expérience	22
3.1 L'organisation du travail	23
3.2 Réussites et points forts	23
3.3 Difficultés rencontrées	23
3.4 Projection dans un métier.....	24
3.5 Réflexion sur l'avenir	24
Conclusion	25
Résumé.....	26
Abstract.....	27
Bibliographie	28

Liste des tableaux et des figures

Figure 1 : Site de la DRAC AURA à Lyon	4
Figure 2 : Organigramme de l'UDAP	5
Figure 3 : Photo aérienne de Jarnioux	8
Figure 4 : Jarnioux sur l'atlas des patrimoines	8
Figure 5 : Monuments inscrits sur le site de HEH	10
Figure 6 : Plan de l'Hôpital Edouard Herriot.....	10
Figure 7 : bâtiment vu 3D sur Google Earth	11
Figure 8 : Maison conservée pour le projet	12
Figure 9 : Ancien tracé pour le Clos et le bourg	14
Figure 10 : Présentation graphique du PDA final de Frontenas	15
Figure 11 : Proposition PDA Odenas.....	16
Figure 12 : Extrait du référentiel	18
Figure 13 : Dessin illustrant la covisibilité	20
Figure 14 : Localisation des places à dominante sable stabilisé.....	22
Figure 15 : Localisation des places, rues, zone à dominante minérale (pierre naturelle)	22

Liste des sigles et acronymes

ABF :	Architecte des Bâtiments de France
AP :	Autorisation Préalable (<i>pour les enseignes</i>)
CAUE :	Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CNPA :	Commission Nationale du Patrimoine et d'Architecture
CRMH :	Conservation Régionale des Monuments Historiques
CRPA :	Commission Régionale de Patrimoine et d'Architecture
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DP :	Déclaration Préalable de travaux
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBP :	Espaces Boisés Protégés
EP :	Espace Protégé
MH :	Monuments Historiques
PA :	Permis d'Aménager
PC :	Permis de Construire
PD :	Permis de Démolir
PDA :	Périmètre Délimité des Abords
PDU :	Plan de Déplacement Urbain
PIP :	Périmètre d'Intérêt Patrimonial
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
SPR :	Site Patrimonial Remarquable (2016), Code du Patrimoine. Il prend le dessus sur le PLU dans le territoire où il s'applique. Englobe les notions de ZPPAUP et AVAP. S'il y a un SPR, il y a automatiquement un PSMV (<i>anciennement ZPPAUP</i>) ou AVAP
SRA :	Service Régional de l'Archéologie

Introduction

Dans le cadre de ma quatrième année en école d'ingénieur, je devais réaliser un stage de minimum 12 semaines. C'est dans ce contexte que j'ai démarré mes recherches en candidatant auprès de structures publiques, parapubliques et privées.

Ma volonté première pour ce stage était d'effectuer celui-ci dans une structure publique car durant mes années de DUT Génie Civil j'avais déjà expérimenté le monde professionnel au sein d'entreprises privées. Etant une possibilité de futur environnement de travail pour un grand nombre d'étudiants de la formation Génie de l'aménagement et de l'environnement, il me semblait opportun de pouvoir m'essayer à ce cadre. Pour ma part, travailler au sein d'un service public, c'est donner du sens à son travail en mettant ses compétences au service de l'intérêt général, au service de la population et du territoire qui nous entoure.

Lors de mes recherches j'ai découvert les services rattachés au Ministère de la Culture comme les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine. Ayant toujours eu une appétence pour l'architecture, il me semblait intéressant d'orienter mon stage dans ce sens. Pouvoir travailler avec des architectes et dans le secteur public semblait en tout point correspondre à mes objectifs de stage pour cette année.

En ce qui concerne la localisation, je souhaitais étendre mes recherches à des villes importantes telles que Bordeaux et Lyon, qui offrent un territoire vaste et nouveau pour moi. Au mois de janvier, j'ai eu l'opportunité de réaliser un entretien avec Mme DIDIER, architecte des Bâtiments de France et cheffe du service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon. Cet entretien a débouché sur une proposition du stage que j'ai par la suite accepté. J'ai donc pris mes fonctions le 29 avril en tant que stagiaire assistante technique à l'UDAP 69 (service des bâtiments de France) pour une durée de 4 mois. Ce stage fut donc ma première expérience dans la fonction publique d'Etat.

Nous allons débiter ce rapport par la présentation de l'UDAP et de son rattachement à l'organisation ministérielle. Ensuite, nous poursuivrons en décrivant les missions réalisées, leur déroulement ainsi que les livrables obtenus. Nous concluons en faisant un bilan réflexif de l'expérience de stage.

1. La présentation de la structure d'accueil : l'UDAP

1.1 Organisation ministérielle

Le Ministère de la Culture dirigé par Madame Rachida DATI (au moment de la rédaction du rapport) comprend une organisation centrale avec le cabinet du Ministre et des Directions Générales sur différentes thématiques. Il existe aussi trois types d'établissements et services déconcentrés pour mener à bien son action : les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), les Etablissements Publics (EP) et les Services à Compétence Nationale (SCN). [1]

La DRAC est un service déconcentré présente dans chaque région et placée par conséquent sous l'autorité du Préfet de Région. Responsable de la gestion et de l'application de la politique culturelle de l'État dans toute la région, elle est structurée autour de deux pôles, à savoir le pôle création, médias et industries culturelles et action culturelle et territoriale et le pôle architecture et patrimoines ainsi que du Secrétariat Général, placés sous la responsabilité du Directeur Régional des Affaires Culturelles. [1]

1.2 DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

La DRAC est implantée sur 13 sites dans la région. Son siège est à Lyon, elle comporte un site à Clermont-Ferrand, onze unités départementales de l'architecture et du patrimoine et un site à Vallon-Pont-d'Arc. [2]



Figure 1 : Site de la DRAC AURA à Lyon

Dans le champ des patrimoines et de l'architecture, plusieurs services de la DRAC contribuent à la mise en œuvre de la réglementation en vigueur : la conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le service architecture, le service régional de l'archéologie (SRA), le service des musées, le service de l'ethnologie, la mission archives, le service de conservation de la Grotte Chauvet Pont-d'Arc et les UDAP. [2]

Les UDAP, services de proximité de la DRAC, sont implantées dans les villes chef-lieu des départements de la région avec une petite spécificité avec le département de la Haute Savoie et Savoie qui sont regroupés dans la même UDAP. Les architectes des bâtiments de France exercent leurs missions au sein des UDAP. Nous retrouvons aussi des ingénieurs, des techniciens et aussi des assistants instructeurs. [2]

1.3 L'UDAP 69

L'UDAP du Rhône et de la Métropole de Lyon est la seule parmi ses homologues régionales à être installée au cœur du site de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon. Emmanuelle DIDIER, architecte

des bâtiments de France, dirige ce service. L'UDAP compte onze agents dont deux autres ABF, deux ingénieures, quatre technicien.ne.s et deux assistants instructeurs.

Ils interviennent sur le département du Rhône. Celui-ci compte 1,893 million d'habitants et un sur trois habite en milieu urbain. En particulier, la moitié de la population habite dans l'unité urbaine de Lyon. Nous retrouvons 12 EPCI au sein du département. L'ouest du territoire présente une facette plus rurale, à vocation principalement agricole.

Chacun d'entre eux a la charge d'un secteur du département, des arrondissements spécifiques et/ou des villes de la Métropole (ANNEXE 1). D'autres part, il existe trois cellules au sein du service : patrimoine, urbanisme, communication pour traiter d'autres missions en parallèle (figure 2).

Organisation territoriale

Secteur NORD du département Lyon 3 ^{ème} , 6 ^{ème} , 8 ^{ème}		Secteur CENTRE du département Lyon 5 ^{ème} , 9 ^{ème}		SECTEUR SUD du département Lyon 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 4 ^{ème} , 7 ^{ème}	
Perrine LAON ABF adjointe à la cheffe de service		Emmanuelle DIDIER ABF cheffe de service		Christophe MARGUERON ABF adjoint à la cheffe de service	
Assistant Techniciens	Léopold DUBARRY DE LASSALE Faustine BACHELET Guillaume PERRINET Victor PARISOT	Assistant Techniciens	Arthur COVIAUX Lamiaé CHAHDI Faustine BACHELET Guillaume PERRINET Victor PARISOT	Assistant Techniciens	Léopold DUBARRY DE LASSALE Lamiaé CHAHDI Faustine BACHELET Guillaume PERRINET Victor PARISOT
Ingénieure	Ophélie PERRET-COUTAGNE	Ingénieure	Constance DE SAINTE MARIE	Ingénieure	Ophélie PERRET-COUTAGNE

Organisation transversale

cellule urbanisme		cellule communication		cellule patrimoine	
Planification PLU – publicité – sites et paysages – infrastructures – PDA- SPR – ACR		Fiches conseil et procédures – communication interne/externe présentations et référentiels – outils numériques		Cathédrale et MH – fondation du patrimoine	
Perrine LAON		Emmanuelle DIDIER		Christophe MARGUERON Conservateur de la cathédrale, RUS	
Pilotage Assistance	Ophélie PERRET-COUTAGNE Lamiaé CHAHDI Victor PARISOT Arthur COVIAUX	Pilotage Assistance	Faustine BACHELET Arthur COVIAUX Victor PARISOT	Pilotage Assistance	Constance DE SAINTE MARIE Faustine BACHELET Guillaume PERRINET Léopold DUBARRY DE LASSALE

Figure 2 : Organigramme de l'UDAP

Vu mon parcours académique, j'ai eu l'occasion de travailler avec Perrine LAON, responsable de la cellule urbanisme, lors de mon stage.

1.4 Quel est le rôle de l'UDAP ?

Le 7 juillet 2016, la loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine (LCAP) a mis en place de nouvelles mesures pour la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager. C'est à cette date qu'a vu le jour la terminologie UDAP, qui était précédemment connue sous le nom de Service Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), et encore plus anciennement des « Services départementaux de l'architecture » nés dans l'immédiat après-guerre. [3]

Les unités départementales ont des missions de **valoriser les espaces protégés**. Pour cela, la réglementation distingue trois grandes familles d'espaces protégés pour lesquelles l'intervention des UDAP diffère : Abords de monuments historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables et enfin sites inscrits ou classés. [2]

D'autre manière, elles participent à leur valorisation en participant à l'instruction de projets d'aménagement ou de travaux situés à proximité d'un monument historique, en site protégé, site patrimonial remarquable dont l'exercice repose sur le code du patrimoine (demandes spécifiques en secteurs protégés), le code de l'urbanisme (autorisation du droit des sols) et le code de l'environnement (sites, enseignes et publicités). Les technicien.ne.s et ingénieur.e.s participent à l'instruction des demandes d'urbanisme et rédigent des avis. Cependant, seul l'ABF peut légalement les signer.

On compte trois types d'avis :

- L'avis simple (consultation obligatoire) : c'est un avis au titre du conseil en architecture et paysage destiné à l'autorité administrative qui délivre l'autorisation d'urbanisme (généralement le maire).
- L'accord ou avis conforme (consultation obligatoire) : le maire doit obligatoirement suivre l'avis de l'ABF et ne peut passer outre. Il peut toutefois le compléter si nécessaire.
- L'avis consultatif (consultation facultative) : en dehors des secteurs patrimoniaux, le maire peut solliciter un avis de l'ABF pour bénéficier de son expertise. Cette expertise est généralement fournie en concertation avec le réseau du conseil en architecture (CAUE, architectes conseils de l'État, DDT, etc.).

En cas de refus d'autorisation d'urbanisme basé sur l'avis défavorable de l'ABF, il est possible de déposer un recours auprès du préfet de région.

Les agents du service peuvent coordonner les études relatives aux sites patrimoniaux remarquables et aux abords des monuments historiques (périmètres dits "délimités" des abords).

Le service **promeut une qualité patrimoniale, urbaine et architecturale** des projets d'aménagement des territoires urbains ou ruraux en veillant à intégrer les enjeux liés au développement durable. Le service conseille les maîtres d'ouvrage dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets architecturaux en phase d'avant-projet, notamment lors de séances d'ArchiConseil programmées dans certains EPCI. [2]

L'UDAP participe aussi à **la préservation du patrimoine monumental** grâce à la mise en œuvre de la réglementation relative du patrimoine monumental, mais aussi au travers de l'évaluation de projets d'entretien, restauration, réhabilitation, valorisation. Les agents contribuent au contrôle scientifique et technique des travaux sur monuments protégés et jusqu'à la veille sanitaire en lien avec le service de la Conservation régionale des monuments historiques. Les architectes des bâtiments de France sont aussi conservateurs des édifices protégés appartenant à l'État et gérés par le Ministère de la Culture, notamment les cathédrales. [2]

La dernière mission de l'UDAP est de **maintenir la qualité des sites protégés et des paysages** en contribuant à l'application des réglementations concernant l'environnement (sites inscrits et classés, publicité extérieure et enseignes), en collaboration avec les autres services déconcentrés de l'État (comme la DREAL). [2]

2. Missions et réalisations d'un stagiaire Ingénieur en Aménagement au sein d'une UDAP

Je vais vous présenter les principales catégories de missions auxquelles j'ai participé au cours de ces quatre mois, en détaillant leur déroulement ainsi que les livrables obtenus.

2.1 Contribution aux missions quotidiennes des agents

Les instructions d'autorisations d'urbanisme :

Les demandes d'urbanisme en espace protégé sont des missions cruciales pour le service et se gèrent à différents niveaux hiérarchiques selon leur type. Cela inclut les déclarations préalables pour la création de petites surfaces, certains aménagements intérieurs et extérieurs, ou les changements de destination. Les permis d'aménager concernent l'aménagement de lotissements, de campings, d'aires de stationnement, ou de terrains de sports et de loisirs. [2] Les autorisations préalables concernent les enseignes. Nous retrouvons évidemment les permis de construire et les permis de démolir.

J'ai apporté mon expertise lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Mon travail a consisté à analyser les dossiers sous les aspects techniques et architecturaux. L'objectif final est de trouver des alternatives et des leviers d'action si le projet menace l'intégrité du site où il se situe. J'ai eu l'occasion de réaliser des pré-instructions sur différents dossiers, certains étant très rapides avec peu de documents à analyser, tandis que d'autres nécessitaient une analyse approfondie en raison du grand nombre de documents mis à disposition.

➤ Cas n°1 : Permis de démolir

Ma première analyse était sur des documents fournis pour l'instruction d'un permis de démolir dans une copropriété à Villefranche. Dans son parc, celle-ci abrite une ancienne maison qui a été convertie en maison de gardien lors de la réalisation du projet immobilier. La maison présente un intérêt architectural avec un classement prévu dans le futur PLUI-H. Cette demeure, construite en pisé au début du XXe siècle, se détériore avec l'émergence de fissures et de dommages variés.

Il est apparu que le rapport technique structure était insuffisant et que des conclusions étaient orientées par le maître d'ouvrage. En examinant les documents, j'ai noté plusieurs propositions pour renforcer la capacité portante du bâtiment. Cependant, les défauts structurels spécifiques et les observations détaillées sur l'état du bâtiment n'ont pas été clairement abordés. L'étude a conclu que toutes les solutions envisagées présentaient un risque trop élevé pour que le bureau préconise une démolition.

En parallèle de l'étude des documents j'ai réalisé des recherches sur les techniques pour réparer les bâtiments en pisé. Ces recherches m'ont permis de confronter les solutions envisagées dans l'étude. Nous pouvons noter qu'il faut absolument éviter l'usage de matériaux étanches car ceux sont les remontées d'eau qui fragilisent la structure. Par ailleurs, les principales techniques de réparation sont la reprise en sous-œuvre, la mise en place de micropieux ou l'utilisation de résine expansive. Ces propositions d'intervention sont évoquées dans le rapport, certaines non adaptés au bâtiment. Cependant, il peut exister d'autres désordres sur ce type de bâtiment avec des solutions de chaînage. Il est évoqué dans le rapport une étude pour diagnostiquer les causes de l'instabilité des fondations et les problèmes liés au sol, sans que les documents le justifiant n'aient été fournis. N'ayant pas assez d'informations sur le type de désordres précis avec photographies à l'appui, il est impossible de savoir si toutes les solutions ont été réellement envisagées.

Cette analyse du rapport a permis de renvoyer un mail au maître d'ouvrage pour lui signaler que son dossier était incomplet et que pour pouvoir accepter une démolition il fallait fournir une étude plus complète.

➤ Cas n°2 : Permis de construire

J'ai pu analyser un PC papier concernant le village de Jarnioux – Porte des Pierres Doré. Le projet portait sur la construction d'une villa et piscine. Le terrain se situe en abord de MH avec une co-visibilité avec des bâtiments historiques : Château de Jarnioux, l'ancienne chapelle et aussi le Manoir de la Garde.

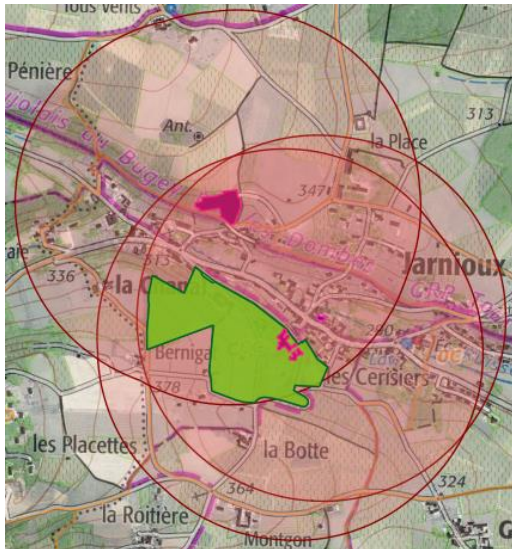


Figure 4 : Jarnioux sur l'atlas des patrimoines



Figure 3 : Photo aérienne de Jarnioux

Le projet initial est une villa en R+1 avec toit plat, l'étage est en acier Corten et les façades du rez-de-chaussée sont en béton. L'emplacement semble favorable en raison d'une densité de bâti cohérente avec l'ajout de cette construction. Cependant, le type d'architecture moderne proposé ne s'harmonise pas avec le paysage traditionnel du Beaujolais. Il est intéressant de noter qu'une construction similaire a été approuvée à proximité, bien que le projet n'ait pas été connu de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) responsable de ce secteur, ce qui complique l'émission d'un avis défavorable. J'ai pu proposer des axes d'amélioration pour éviter une détérioration du paysage alentour. Nous pouvons interroger l'utilisation de l'acier Corten en raison de son caractère industriel marqué qui ne fait pas de lien ici. Il pourrait être envisager un parement en pierre dorée qui est significatif des maisons du village à la place du béton. Une casquette en béton pourrait être envisagée, recouverte d'un parement clair (identique aux maisons voisines). En conclusion de cette analyse, il semble préférable de reconsidérer les choix de matériaux plutôt que la forme architecturale elle-même.

➤ Cas n°3 : Demande préalable

J'ai participé à la rédaction d'un avis sur une DP concernant l'aménagement de voiries provisoires pour une phase d'expérimentation dans le quartier proche de Fourvière. En effet la Métropole veut implanter une voie lyonnaise (voie cyclable) et réduire la part de la voiture dans ce quartier avec un agrandissement des trottoirs pour une meilleure accessibilité PMR. Pour garantir que ce changement n'entraînera pas de congestion sur d'autres axes proches, les aménagements de voiries seront réversibles. La démarche ici est de se questionner sur le type de matériaux provisoires. Dans cette DP la Métropole propose l'utilisation de béton et d'asphalte sur une géotextile pour ainsi les retirer si nécessaire. Cet aménagement provisoire durerait presque un an, il faut donc que la proposition soit qualitative. De plus, l'emplacement de la signalétique n'est pas détaillé concernant les voies de circulations qui ne seront plus praticables par les voitures (excepté les riverains).

Nous demandons l'ajout de pièces complémentaires pour s'assurer que la signalétique ne soit pas trop ostensible et dégradante pour le quartier. En ce qui concerne les matériaux de sol le choix s'accorde avec le type de matériaux présents sur les trottoirs existants. Contenu de la durée des

travaux d'expérimentation, ceux-ci semblent judicieux malgré l'absence de démarche plus respectueuse de l'environnement. Les alternatives d'objet installable sur la voie publique auraient été difficilement esthétiques. De plus, le passage doit pouvoir être fait par une personne à mobilité réduite, la différence de niveaux de trottoirs aurait posé des problèmes pour ce type d'utilisateurs.

Les réunions :

Lors des réunions en tant que stagiaire, ma principale mission était d'observer afin de comprendre les enjeux et les interventions des divers acteurs. Les techniciens et les ABF identifiaient les éléments potentiellement problématiques pour leur instruction, afin qu'ils soient intégrés au dossier dès que possible.

Avant le dépôt des documents d'urbanisme, les pétitionnaires participent à plusieurs réunions lors de la phase d'avant-projet. Ces rencontres impliquent les ABF, les techniciens et les ingénieurs, qui se déplacent sur le terrain ou donnent rendez-vous sur place à la DRAC. Les services de l'État sont consultés afin de vérifier la cohérence des projets avec le patrimoine existant. Ces moments de concertation permettent de gagner du temps lors de l'instruction ultérieure. Ces réunions concernent principalement les projets de maîtrise d'ouvrage publique ou impliquent des professionnels, tout en incluant toujours la collectivité où le projet est envisagé parmi les parties prenantes des discussions. Les projets impliquant des particuliers ont plus souvent recours à des rendez-vous téléphoniques ou des échanges par mail. Dans la suite du rapport, je vais évoquer quelques réunions notables auxquelles j'ai pu participer.

➤ Requalification des quais à Neuville-sur-Saône

Il s'agit d'un projet de grande envergure concernant l'aménagement des quais de Neuville-sur-Saône, situé dans un SPR qui impose une réglementation stricte sur tous les travaux dans ce périmètre. De nombreux acteurs étaient présents lors de cette réunion, notamment la maîtrise d'ouvrage (Métropole de Lyon), la maîtrise d'œuvre (paysagistes, architectes, bureaux d'études en aménagement), la ville de Neuville, l'assistance à la maîtrise d'œuvre (paysagiste et architecte), et l'ABF. L'aménagement des berges étant géré par la Métropole et les subdivisions par Neuville (incluant les voiries du projet), une coordination entre les différents acteurs est essentielle pour cette requalification.

L'ABF a pu noter que la ligne structurante de la berge était à revoir, pour créer une meilleure continuité des espaces de part et d'autre du pont. En effet, l'homogénéité des quais sud et nord n'est pas très visible sur la proposition de l'AVP. Sur les plans projetés, j'ai pu aussi remarquer un cheminement piéton non aligné avec un déséquilibre entre la partie sud très végétalisée et la placette nord très minérale. Il a pu être notifié aussi une mauvaise intégration de la rampe PMR.

Le sujet du parking a suscité un débat, car la maîtrise d'œuvre avait privilégié un enrobé noir pour le revêtement, ce qui a été contesté par l'ABF. En effet, il ne serait pas qualitatif de proposer un parking aussi proche des berges en enrobé foncé comme les voiries routières. Une solution doit être trouvée, car ce parking sera fréquemment utilisé pour un marché, nécessitant un revêtement durable. La rue Victor Hugo, qui relie le quai et le centre historique, doit faire partie d'un projet de piétonnisation encore en cours d'élaboration. Cette rue s'intègre dans un ensemble de rues du centre historique avec des matériaux disparates (pose et taille des pavés, coloris, utilisation de pavés en pierre naturelle, d'enrobé, de béton désactivé). Les revêtements seront finalisés lors de la prochaine réunion.

Cette réunion permet d'ajuster le projet pour que la berge et la ville forment un ensemble cohérent. Sous les recommandations de l'ABF, la maîtrise d'ouvrage a fait appel à une AMO pour coordonner les concepteurs. Le rôle de l'UDAP dans ces réunions est de mettre en lumière les problématiques potentielles qui pourraient nuire à la qualité architecturale et urbaine du projet.

Toutefois, ce n'est pas au service de l'État de trouver des solutions, mais d'aiguiller les concepteurs pour qu'ils comprennent les enjeux patrimoniaux du territoire.

➤ Modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot

La réunion se tient dans le cadre de l'élaboration d'un cahier et plan guides des espaces non bâtis, ainsi que du cahier des galeries spécifique à l'hôpital. HEH est l'un des principaux sites hospitalo-universitaires de l'agglomération lyonnaise. Conçu et construit par l'architecte Tony Garnier entre 1911 et 1935 sur le modèle d'une cité-jardin, cet hôpital urbain a su évoluer et s'adapter depuis son ouverture en 1933, conservant ainsi sa fonction initiale. La plupart des pavillons et galeries souterraines sont des monuments inscrits (Figure 5). Ce plan guide ne concerne pas seulement les abords mais aussi les MH en eux-mêmes, un ingénieur du patrimoine de la CRMH était aussi convié. Nous retrouvons une paysagiste ainsi qu'une architecte du patrimoine et certains services de l'Hôpital dont la directrice adjointe.

Cette réunion vise à coordonner les services sur les actions à mettre en œuvre à travers les plans guides pour valoriser cet Hôpital partiellement inscrit au titre des monuments historiques. Plusieurs éléments du plan guide sont abordés, notamment concernant les abords des Monuments Historiques. Pour assurer la pérennité du mobilier sur une période de 15 ans, le guide préconisera l'utilisation de mobiliers "sur catalogue", facilement retrouvables par les futurs agents de service.

Concernant la place Arsonval (entrée principale), son aménagement devra être envisagé de manière globale (Figure 6). La DRAC n'approuvera qu'un projet qui prend en compte l'ensemble de la place, et non pas des sections isolées. La question des plantations soulève l'enjeu d'un renouvellement complet ou partiel, ainsi que la reconduction ou non des essences d'arbres actuelles. Il a été décidé qu'à ce stade, la réflexion sur le niveau d'abattage, de remplacement et le choix des essences sera déterminée par le projet retenu ainsi que sa temporalité. Il convient de définir les principales intentions de restructuration de cette place :

- Plantations d'arbres en couronnes autour d'un bâtiment à définir – structure légère et transparence optimisée en fonction des activités accueillies.
- Symétrie apparente des alignements d'arbres et de voiries le long de la façade sud du pavillon A et de la façade nord du pavillon JK.
- Contrôle d'accès au site.
- Jardin asymétrique devant le pavillon C.



Figure 5 : Monuments inscrits sur le site de HEH



Figure 6 : Plan de l'Hôpital Edouard Herriot

Tous ces éléments contribuent à optimiser la gestion à long terme de l'hôpital, notamment grâce à la concertation avec les services techniques et de gestion pour évaluer la faisabilité des solutions de gestion des espaces verts.

Nous avons profité de cette réunion pour valider un d'échantillon façade après la réunion sur un bâtiment en réhabilitation.

➤ Isolation extérieure sur bâtiment en abord de MH et en site inscrit

J'ai participé à une réunion sur le terrain concernant l'isolation par l'extérieur d'un grand bâtiment mitoyen (Figure 7) dans le quartier Saint-Irénée (5ème arrondissement). Cette visite a mobilisé une architecte et une technicienne du service urbanisme de la ville de Lyon, le représentant de la maîtrise d'ouvrage (un architecte du patrimoine), ainsi que deux ingénieures de l'UDAP.

Cette visite a permis de définir les attendus sur le dossier à déposer. En effet, ce bâtiment présente une architecture sobre mais sa localisation et ses gabarits sont singuliers et remarquables. L'obtention de la validation d'un projet d'ITE (isolation thermique par l'extérieur) sur ce bâtiment dépendra de la qualité, technicité et complétude du dossier.

L'architecte du patrimoine devra fournir des documents précis pour la demande d'urbanisme. Si après étude de ces documents, ceux-ci n'apparaissent pas suffisants, la demande sera rejetée.



Figure 7 : bâtiment vu 3D sur Google Earth

Les visites de terrains permettent de se rendre compte des enjeux des projets proposés. En effet, les points singuliers de la mise en œuvre est plus facilement repérable en vrai (Jonction façade mitoyenne, pied de façade, débord de toiture, rive de toiture, pose lambrequin, garde-corps...).

➤ Révision de la Charte du parc de la Tête d'Or

Le parc de la Tête d'Or est situé au nord du 6^{ème} arrondissement. L'idée d'une vaste promenade publique à destination des Lyonnais émerge au début du XIX^e siècle. Ce parc est en parti conçu par l'ingénieur Gustave Bonnet et le paysagiste Denis Bühler qui est reconnu avec son frère pour leur conception de parcs traités à la façon de grands paysages. La rédaction de la Charte de 1997 se note dans les volontés de plantations, entre autres au niveau du bois. (Diagnostic de BASE, agence de paysagistes)

L'UDAP intervient car la Porte des Enfants du Rhône, le monument au mort et les serres sont des MH inscrits. De plus le parc est un site inscrit au code de l'environnement. Actuellement la ville de Lyon opère une révision de cette chartre. Dans ce contexte, j'ai pu assister à deux comités techniques l'un portant sur les éléments bâtis du parc et sur les usages. Des documents de diagnostic avec des orientations possibles sont présentés lors des comités. Ils sont réalisés par une agence de paysagiste et une architecte du patrimoine spécialisée dans les jardins. Lors de ces réunions sont présent des agents de la direction biodiversité et nature en Ville. Ces comités permettent de discuter des différentes orientations qui seront portés par la Charte avec un cadre clair sur les limites d'usages du parc. Cette chartre devra être consulté pour tout évènement ou modification du parc. Celle-ci permet de garantir la pérennité et la protection du parc dans les années à venir.

En parallèle, la direction de la petite enfance envisage un projet de halte-garderie dans la roseraie située au nord du parc. Ce projet prévoit la démolition et la reconstruction d'un bâtiment existant, en plus petit, conformément aux normes de la PMI. Ils ont sollicité l'avis de l'ABF du secteur sur leur proposition d'avant-projet. J'ai été chargé de me renseigner sur des projets similaires dans d'autres villes et d'analyser les quelques documents que nous avons en notre possession avant un premier rendez-vous sur le terrain.

Il est apparu que ce projet soulève des interrogations quant à sa cohérence avec l'usage actuel du parc. En effet, ce site ne propose aucune prestation privée destinée à une population spécifique. Le parc est avant tout un lieu de récréation et de découverte de la nature. De plus, l'emplacement en bordure arborée nécessiterait, lors des travaux, un passage d'engins importants qui détérioreraient la végétation environnante. Lors des comités techniques, il a été souligné que le parc est sur-fréquenté et que le piétinement autour des racines endommage considérablement les arbres. Ainsi, cette zone présente de nombreuses contraintes en plus des questions d'usage. Ce projet est encore à ses débuts et des études plus approfondies sont nécessaires pour justifier une démolition et une reconstruction.

De mon point de vue, la charte pourrait empêcher ce type de projet de voir le jour, car il est en incohérence avec les orientations historiques du parc et présente un risque pour la faune et la flore déjà fortement sollicités par l'homme. Ces arguments se basent uniquement sur le code de l'environnement, pour lequel l'ABF émet un avis simple, et sur le code du patrimoine, pour lequel l'ABF émet un avis conforme. D'autres éléments, comme la praticité d'accès au site, pourraient également être pris en compte, mais l'UDAP n'est pas compétente sur ces questions.

➤ Autres réunions dans le Rhône

Avec Mme Laon, j'ai pu assister à des réunions dans des villes plus rurales du Beaujolais. Par exemple, à Belleville-en-Beaujolais, le service urbanisme nous a présenté les futurs projets sur des parcelles communales : un parc dans une zone actuellement en friche, avec la possible démolition d'un bâtiment significatif de l'architecture du Beaujolais (Figure 8).

A Saint Georges-de-Reneins pour une réunion avant le dépôt du PC sur un projet de résidence porté par une promotion immobilière. De nombreux acteurs de ce projet étaient présents : le Maire, des élus, le service urbanisme de la ville, la promotrice, les architectes, le paysagiste, l'architecte de la CAUE, l'ABF.



Figure 8 : Maison conservée pour le projet

De nombreux débats ont eu lieu concernant la cession de la rue principale de cette résidence pour relier la gare à la rue située derrière le projet. Le CAUE et l'ABF souhaitent éviter la création d'un espace fermé par rapport au reste de la ville. Dans ce projet, certains bâtiments de la zone d'emprise ont été conservés (conformément à la volonté de l'ABF) en raison de leur qualité architecturale. Les sujets des menuiseries extérieures, des clôtures, de la gestion des déchets, des espaces verts et des aires de jeux ont été discutés. L'ABF souligne la nécessité de conserver certains codes architecturaux du territoire, tels que les volets et menuiseries en bois.

Pour illustrer un projet différent, j'ai pu me rendre à Châtillon-d'Azergues pour la création d'un parking/parc derrière l'école primaire du village. Le projet vise à redonner la place aux piétons dans ce parking en créant un espace de rencontre. Les revêtements proposés lors du PA sont perméables pour une meilleure gestion de l'eau de pluie. La possibilité d'installer du mobilier urbain taillé en pierre dorée a également été évoquée. L'ABF a émis un avis favorable au projet, qui propose une intégration judicieuse d'un espace anciennement goudronné sans valeur patrimoniale. Étaient présents le maire, les élus, le service urbanisme, l'architecte du CAUE, le paysagiste, le BE VRD, le service voirie de la ville ainsi que l'ABF.

Périmètre délimité des abords :

L'article L. 621-31 du code du patrimoine prévoit la possibilité de créer des périmètres délimités des abords (PDA) annulant ainsi le rayon de 500 mètres créé automatiquement lors de l'inscription d'un monument. Ce périmètre peut être proposé lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou d'un document d'urbanisme équivalent. Les PDA

classent automatiquement les immeubles bâtis et non bâtis sous la servitude des « abords ». En conséquence, l'accord de l'architecte des bâtiments de France est requis pour tous les dossiers situés dans ces périmètres, quelle que soit leur nature ou leur visibilité. [4]

➤ Saint-Germain-au-Mont-D'Or : première approche des PDA

J'ai réalisé le tracé de deux PDA pour la commune de Saint-Germain-au-Mont-D'Or avec l'outil de SIG QGIS. Cette commune compte deux monuments historiques inscrits : la Villa Bissuel et l'ancien château. Le tracé du PDA de l'ancien château est déterminé en concertation avec les services de l'UDAP et les services d'urbanisme de la commune en question. Celui-ci a été défini avant mon arrivée grâce en parti à des visites de terrain. En ce qui concerne la Villa Bissuel, l'UDAP propose un PDA car ce MH est assez éloigné du centre bourg ainsi le R500 englobe une grande partie d'espace naturel dont certains catégorisés EBC (Espace Boisé Classé) dans le PLU-H.

Ma mission a commencé par analyser les tracés papiers que l'ABF avait réalisé. J'ai vérifié que ceux-ci ne coupaient aucun cadastre, ni de limites communales. De plus, j'ai vérifié la cohérence de certaines parcelles qui avaient été exclues ou gardées. En effet, certaines constructions ont une importance dans la continuité urbaine malgré leur non co-visibilité avec le MH, elles ont un intérêt architectural à conserver.

Par la suite, j'ai pu réaliser les tracés sur QGIS. Les couches sont extraites de l'atlas du patrimoine en ce qui concerne les rayons de 500 mètres et les monuments historiques. Le reste est disponible sur le site Géoservices (BD TOPO 69) pour les PIP et EBP ainsi que toutes les couches pour les bâtiments, les voiries, la végétation et la surface hydrographique. Pour les cadastres, ils sont récupérables sur le site Cadastre Etalab. En lien avec une carte d'enjeux réalisé auparavant, j'ai mis en avant dans la légende les enjeux dits de conservation et d'accompagnement (Espace naturel remarquable, centre ancien, faubourg...) (ANNEXE 2).

Le tracé final du PDA a pris du temps à se définir, avec certaines zones initialement incluses qui ont finalement été retirées, et d'autres ajoutées. L'objectif du PDA n'est pas de contraindre les projets situés dans ce périmètre, mais de protéger le paysage et le patrimoine bâti significatif de la commune. Si les demandes d'urbanisme respectent l'harmonie avec le patrimoine environnant, et mieux encore, si elles valorisent la qualité architecturale des lieux, l'UDAP rendra un avis favorable. Concernant le PDA de l'ancien château, l'enjeu est de définir un cadre pour le développement des énergies renouvelables, notamment l'implantation de panneaux photovoltaïques. Leur installation sera donc proscrite dans la plupart des zones du PDA. Cependant, en fonction de leur emplacement et de leur orientation, certains panneaux pourraient ne pas nuire aux monuments historiques, ce qui relèvera de l'appréciation de l'UDAP.

➤ Communauté de Commune du Beaujolais Pierres Dorées

À la suite de révisions de PLU, de nombreuses opportunités de PDA se sont présentés. Avec une autre stagiaire du service, nous avons travaillé sur des communes proches des Portes Dorées. Dans certain cas, des propositions de PDA pouvaient avoir été faites en interne sans être présenter. Nous avons dû reprendre ces propositions pour in fine être en mesure de les présenter devant le ou la maire des communes en question. J'ai pu m'occuper des communes de Morancé et de Frontenas.

La commune de Morancé comprend quatre monuments historiques inscrit ou partiellement inscrit : Le Manoir, l'abside de l'église, le Clos Beaulieu et la Maison Forte du Pin. Les premiers jets de PDA ont déjà été dessiné avant mon arrivée. Grâce à *Google street view*, j'ai vérifié la visibilité du monument depuis les extrémités du périmètre ainsi que la topographie. J'ai aussi recherché l'emplacement de cadastre napoléonien permettant de relever les bâtiments anciens existant encore.

L'abside de l'église et le Manoir, qui sont inclus dans la même proposition de PDA, se trouvent à proximité l'un de l'autre en plein centre bourg. Le tracé proposé semble pertinent, car il prend en compte les éléments bâtis qui contribuent à l'unicité du cœur du village. Cependant, à mon avis, le périmètre s'étend trop à l'est (Figure 9). En effet, l'abside n'est plus visible, et l'ensemble pavillonnaire à l'est est en décalage avec le reste du village. Ce quartier ne maintient pas la continuité architecturale et paysagère qui fait le charme et la cohérence du bourg.

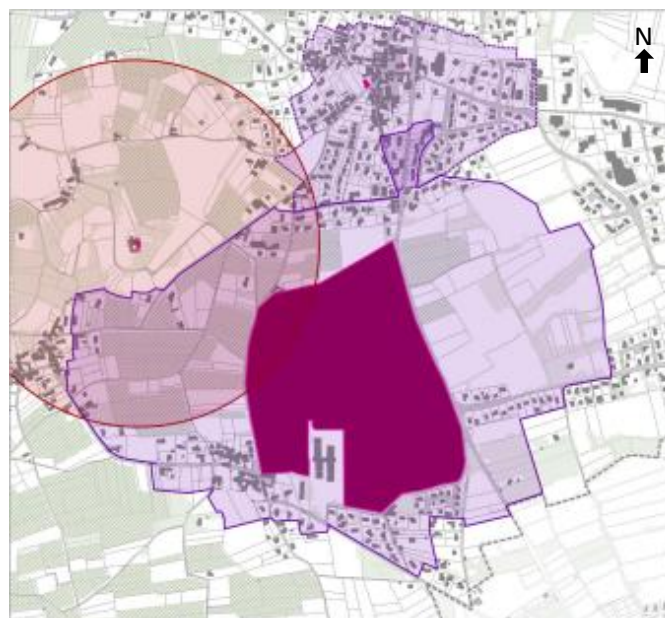


Figure 9: Ancien tracé pour le Clos et le bourg

Le domaine de Beaulieu se situe dans une plaine agricole entre le bourg de Morancé et la commune de Chazay-d'Azergues. Il est bordé au sud de la route de Charnay, du chemin de Trédo à l'ouest et de la route de Chazay (D30) à l'est, par laquelle on accède au site. A l'ouest du périmètre offre une vue progressive sur le site et à l'ouest un vaste ensemble de parcelles agricoles surplomb le Clos s'étendant jusqu'au hameau de Saint-Pierre. Au sud, le hameau Trédo qui est accolé au domaine est pris en compte dans le PDA. Au nord, la départementale remontant vers le bourg offre un cône de vue direct sur le MH.

La Maison-forte du Pin se situe à flanc de colline, au sud-ouest du bourg, au cœur d'un paysage très arboré. Elle surplomb une partie du périmètre du Clos, j'ai donc proposé un tracé un peu plus grand qui se superpose avec le PDA du domaine. Le hameau Saint-Pierre est lui aussi compris dans ce périmètre participant à l'écrin paysager.

De même pour Frontenas, il n'y a aucun PDA officiel mais une esquisse du tracé a déjà été faite. J'ai pour ma part proposé de réduire encore la proposition de PDA car le MH de ce village est une porte d'église, un élément assez peu visible. Cependant, j'avais un certain doute sur des espaces à intégrer ou non au PDA (voir les cercles noirs sur la Figure 10).

J'ai utilisé le PLU de la commune ainsi que le plan cadastral napoléonien pour remanier le tracé. Certaines zones notées Ap (secteur à protéger car intérêt paysager et patrimonial) ont été inclus dans ma proposition de PDA. D'autre part, j'ai exclu un ensemble pavillonnaire disparate en gardant certaines habitations proches du centre bourg du village.

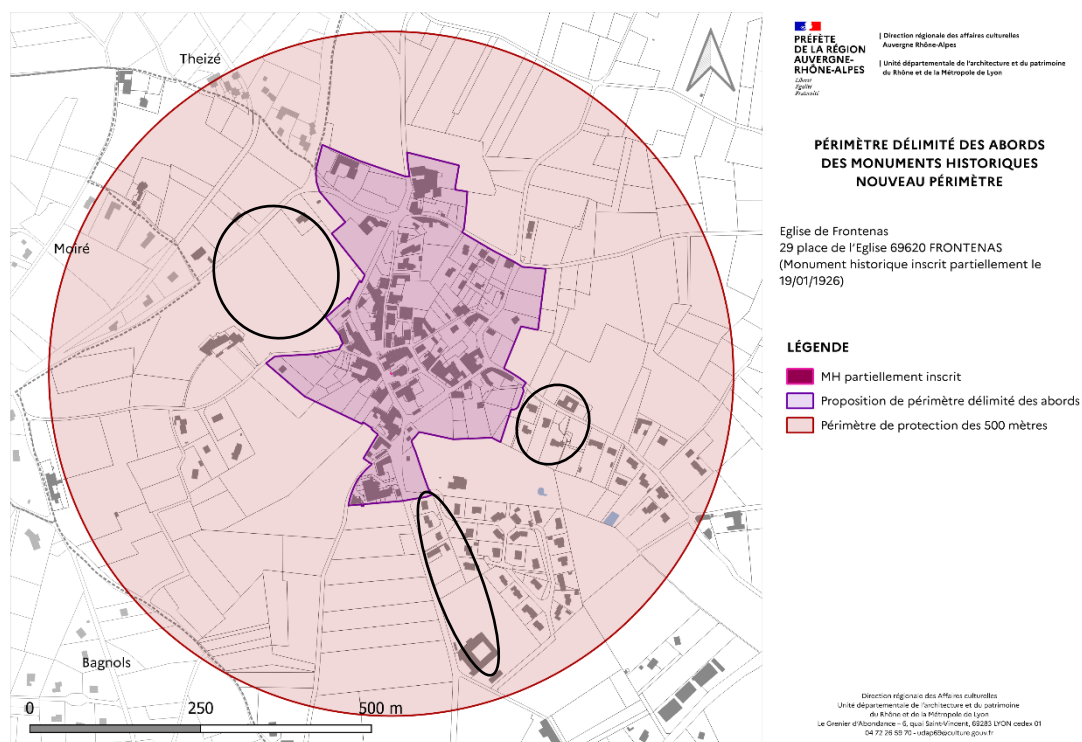


Figure 10 : Présentation graphique du PDA final de Frontenas

Pour conforter les propositions de Morancé et Frontenas, nous avons réalisé une visite de terrain avec l'ingénieure en charge du secteur. Cette sortie de terrain a permis d'affiner le périmètre et d'exclure ou non les zones où ils subsistaient des doutes. La méthodologie sur le terrain varie en fonction des zones à étudier.

Pour Frontenas nous avons rapidement fait le tour car la protection est assez restreinte, sachant que le MH était ici la porte de l'église très peu visible. Cependant nous avons gardé dans le périmètre le cœur du village pour garantir une cohérence entre le bourg et le monument partiellement inscrit. Les zones où je pouvais avoir des doutes ont finalement été exclu (voir les cercles noirs sur la Figure 10). Ce tracé garanti une conversation cohérente autour du MH, sans disparités en termes de traitement architectural et paysager dans le tissu du centre bourg.

Concernant Morancé, le territoire étant largement plus vaste, nous avons fait le tour du tracé en voiture. Peu de changement concernant cette commune mais nous avons pu fusionner les trois périmètres de chaque MH en un du fait que leur périmètre respectif se superpose à de nombreuses reprises (ANNEXE 3). L'ensemble pavillonnaire à l'Est est bien supprimé de la proposition de PDA. Au sud, après inspection de la zone, nous avons exclu certaines maisons et gardé une frange bâtie longeant le mur du domaine. Les hameaux repérés auparavant sont conservés.

➤ Communauté de Commune de Saône Beaujolais

Avec la deuxième stagiaire, nous avons également travaillé sur plusieurs communes de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Je me suis personnellement occupée des PDA des communes de Régnié-Durette, Saint-Lager et Odenas. Pour certaines zones de ces communes, l'utilisation de Street View n'était pas possible, ce qui rendra la visite de terrain indispensable pour garantir un tracé précis. La méthode employée reste identique à celle utilisée pour les cas précédents.

Régnié-Durette possède deux MH inscrit, assez éloigné et sur une topographie assez différente pour envisager un périmètre commun. La grange de Charton, monument historique, est située en

contrebas du bourg ancien et est au cœur des coteaux viticoles du Beaujolais, sur un territoire très vallonné et à proximité directe d'un corridor écologique classé. A l'origine, ces domaines servaient également au fermage simple pour les habitants, ces maisons viticoles représentent un habitat collectif typique du beaujolais. Le deuxième monument historique se trouve au sud de la commune, il s'agit du château de la Pierre. Dans cette zone, la topographie est beaucoup plus variée. Le périmètre se trouve dans une zone avec peu d'habitation mais vu que nous proposons un PDA sur une autre partie de la commune il semble pertinent d'en proposer pour les deux. Ainsi maîtriser les prochaines mutation et artificialisation des parcelles.

Sur la commune d'Odenas, se trouve le domaine de la Chaize, que j'ai pu visiter. Le château de la Chaize se situe en dehors du bourg, au Sud-Ouest de la commune, au pied de la montagne de Brouilly. Il est implanté sur un présentoir naturel au cœur d'une zone viticole et forestière, sur la colline qui unit Saint-Etienne-la-Varenne à Odenas. Une partie du domaine est classé et l'autre est inscrite.

Le Château de la Chaize bénéficie d'une position privilégiée. D'une part, il embrasse la plaine de la Saône à l'Est, d'autre part, sa position préserve son intimité grâce à un très beau parc qui compose son cadre naturel. L'exploitation de ce domaine viticole a permis de conserver l'ensemble du domaine dans son écrin paysager et historique. Les nombreuses dépendances à l'intérieur du domaine, ainsi que les allées, témoignent de cette histoire viticole.

Les tracés des périmètres de protection de 500 mètres autour des monuments historiques du domaine de la Chaize à Odenas ne sont pas adaptés à la réalité historique de ce domaine. Par ailleurs, le tracé d'origine des périmètres de protection inclut parfois des secteurs où l'influence des monuments s'avère aujourd'hui limitée.

Le périmètre intègre le nouveau lotissement longeant le domaine, en effet malgré son caractère récent, une forte covisibilité existe au niveau du chemin communal situé derrière le cimetière. Par la suite est sauvegardé dans le tracé la première frange de maison des autres lotissements plus anciens situé plus proche du bourg. En effet, celles-ci font face directement au domaine. Les demeures installées le long de la route de la Chaize jusqu'à la rue Benoît Trichard sont prises en compte dans le périmètre car elles entretiennent une covisibilité forte avec le cuvage. De plus, route de l'église, le périmètre prendra en compte l'église, ainsi que les anciennes dépendances du domaine.

Ce PDA limite les instructions d'urbanisme pour l'UDAP sans enjeux pour la commune. Cependant, le centre bourg a un caractère patrimonial intéressant, mais l'inclusion de ce bourg en excluant les zones de lotissements n'étaient pas matériellement possible pour le tracé du périmètre. (Figure 11)

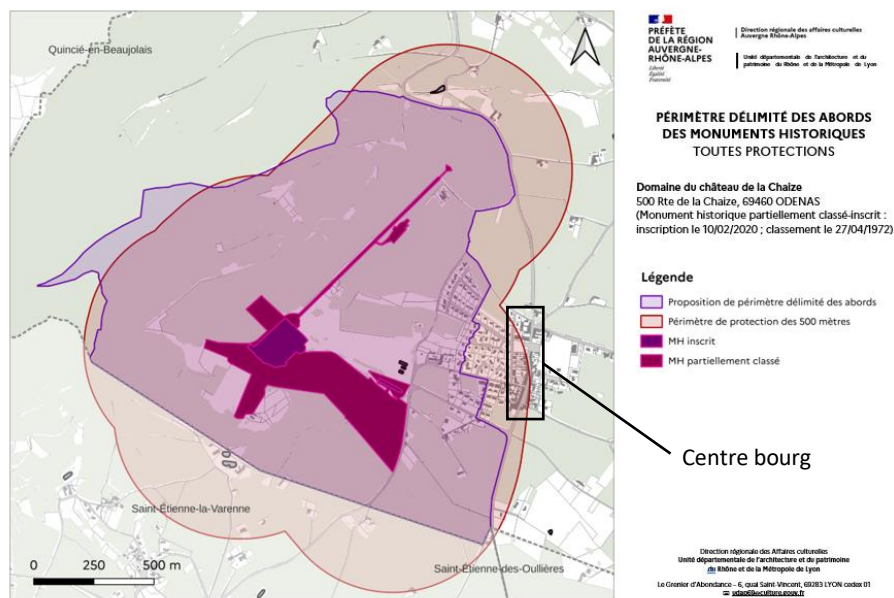


Figure 11 : Proposition PDA Odenas

Il a été choisi de privilégier la relation au paysage et ainsi d'intégrer les terrains allant jusqu'à la route de Beaujeu au Nord. Malgré l'intérêt patrimonial du centre bourg d'Odenas, il est exclu du périmètre délimité des abords du château. En effet, le bourg correspond à une histoire qui s'est développée parallèlement à celle de La Chaize et ne participe ainsi pas à la co-sensibilité de ce dernier (art. L151-19). La protection de ce bourg est envisageable par d'autres outils comme la protection d'un périmètre patrimonial au titre du code de l'urbanisme ou encore par la mise en place d'un site patrimonial remarquable.

Le château se situe dans le centre bourg de Saint-Lager, en partie caché depuis la route des Brouilly par l'église et un ensemble de maisons mitoyennes. L'église du village a été inscrite récemment, elle n'est pas encore officiellement inscrite dans la base de données, la procédure n'étant directe. Par ailleurs, j'ai pu assister à la CRPA qui a validé l'inscription de ce monument.

La CRPA est chargée de donner un premier avis sur une demande d'inscription ou de classement d'un immeuble au titre des Monuments Historiques. Cet avis est ensuite transmis au préfet de région, qui peut soit refuser la demande de protection, soit prononcer l'inscription par arrêté, soit transmettre le dossier à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) en cas de demande de classement. La CNPA, après examen, émet une décision confirmant l'inscription ou optant pour le classement au titre des Monuments Historiques. Le classement peut alors être officialisé par un arrêté du ou de la Ministre de la Culture. [5] Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte ce monument dans le tracé du périmètre.

J'ai été chargée de rédiger les rapports de présentation pour l'enquête publique pour les PDA des deux communautés communes. Tout d'abord, il est nécessaire de localiser le ou les monuments historiques concernés. Ensuite, une partie historique sur le MH, où sont détaillés les éléments inscrits et/ou classés, qu'ils le soient partiellement ou en totalité. La plateforme POP répertorie ces informations en détail, et au sein de l'UDAP, nous disposons également de documentation papier sur l'ensemble des monuments historiques.

Mon stage se terminant fin août, je n'ai pas pu présenter les PDA aux élus des communes. Une fois validés par la commune (le maire) et par l'UDAP (l'ABF), une enquête publique sera lancée en parallèle de celle du PLU. Par la suite, le PDA sera intégré aux documents du PLU-H de la commune. Le PDA présente un réel avantage en faisant gagner du temps à toutes les parties prenantes, qu'il s'agisse des pétitionnaires ou des services instructeurs. En effet, le rayon de 500 mètres autour des monuments historiques est souvent inadapté au territoire, incluant parfois des zones qui n'ont aucune incidence sur les éléments patrimoniaux à protéger. Grâce au PDA, seuls les dossiers réellement pertinents pour la conservation et la protection du patrimoine seront traités par l'UDAP.

Enquête Publique :

Les PDA sont intégrés au document d'urbanisme à venir à la suite d'une enquête publique unique. Celle-ci permet la consultation des citoyens sur le périmètre. A l'issue de l'enquête, le périmètre délimité des abords fera l'objet d'une délibération pour accord du conseil municipal et d'un arrêté du préfet de région portant création du périmètre. Cette protection se traduit par une servitude d'utilité publique (AC1 : servitude de protection de monument historique) créée en cohérence avec le PLU et annexée à ce dernier.

J'ai pu rédiger des réponses à l'une d'entre elles sur la modification 4 du PLU-H de la métropole de Lyon. J'ai pris connaissance des questions et remarques pour les communes de Collonges au Mont d'Or, Fontaines-sur-Saône et Saint-Romain-au-Mont-d'Or.

Pour les communes de Collonges-au-Mont-d'Or et Saint-Romain-au-Mont-d'Or, les remarques étaient contre la réduction du périmètre de protection. En effet, le PDA réduit l'emprise du R500, certaines parcelles ne passeront plus par les services de l'UDAP lors des demandes d'urbanisme.

Dans un premier temps, j'ai lu les rapports de présentation des PDA. La plupart des arguments s'y trouvent pour justifier le périmètre. De plus, le PLU-H protège aussi des éléments patrimoniaux végétaux et bâtis. A Collonges-au-Mont-d'Or, les deux remarques portaient sur une inquiétude de réduction de la protection de l'espace boisé autour du MH (jardin Folie Guillaud), cependant la plupart des espaces boisés alentour sont protégés grâce à leur classement au PLU en tant qu'espaces boisés classés. Pour Saint Romain au Mont D'Or, le propriétaire du MH craint que du bâti se construise et nuise au paysage du village cependant deux autres MH sont présents dans le centre bourg protégeant avec leur R500 une grande partie du centre historique de la commune. À Fontaine-sur-Saône, une réclamation visait à réduire le périmètre autour de la villa Roux, également connue sous le nom de « maison bulle », conçue par l'architecte Antti Lovag et située dans les balmes près de la Saône. Le tiers estimait le périmètre trop large, surtout en raison de la visibilité limitée du monument historique. Le commentaire critiquait notamment l'inclusion d'un chemin proche de la maison. Cependant, la topographie du terrain, qui descend vers la rive, affecte directement les propriétés voisines du chemin et celles au-dessus de la villa. Si des propriétaires effectuaient des surélévations, celles-ci deviendraient visibles depuis le MH.

Les enquêtes ont permis aux habitants de formuler des suggestions et questionner le périmètre. Les rapports de présentation sont détaillés et justifient le choix du celui-ci. En effet, un PDA est réfléchi en amont avec la commune, lors de la restitution pour l'enquête publique le projet est bien affiné et peu de changement sont à prévoir.

2.2 Expertise des espaces publics en espaces protégés

Une des importantes missions que j'ai pu réaliser durant le début de mon stage portait sur l'espace public en espace protégé et plus spécifiquement les matériaux de sol. Mon travail se cadre dans une approche technique et d'ingénierie croisée avec les enjeux patrimoniaux, environnementaux, en incluant les objectifs de transition écologique.

Première phase

Dans un premier temps, j'ai travaillé sur un référentiel en interne pour l'UDAP. Celui-ci permettra aux agents de mieux connaître certain aspect technique des sols. Ce document recense tous les revêtements sol de l'espace public sous forme de tableau. L'analyse des matériaux se fait grâce à des critères : durabilité, d'accessibilité, de coût économique et écologique, la mise en œuvre, l'entretien et aussi le lien du revêtement avec la typologie d'espace et lien avec le patrimoine Lyonnais. (Figure 12)

1. Matériaux modulaires

	Coût budgétaire	Mise en œuvre	Pérennité	Accessibilité	Entretien	Environnement	Typologie d'espace et lien avec le patrimoine
Pavés et dalles en béton	€€€ 60 à 125 €/m²	Pénalisante : Pose manuelle ou mécanisée, selon des plans de calepinage.	20 à 30 ans. Apparitions possibles d'écailles dues au gel/dégel. Modification de la teinte et apparitions de lichens dans les joints et surfaces rugueuses en zone ombragée.	Confort satisfaisant. L'environnement peut rendre le revêtement trop éblouissant lorsque ce dernier est clair.	Démontage et remplacement.	Utilisation possible de béton bas carbone. Imperméable ou perméable (avec joints perméables).	Pouvant être utilisé sur une variété d'espaces publics (quais, places, voiries, ...). Observé sur des voiries de bus (Hôpital Edouard Herriot).
Pavés et dalles en pierre naturelle (grès, granite, calcaire)	€€€ - €€€€ 75 à 165 €/m²	Pénalisante : un savoir-faire important des poseurs est requis.	Durabilité et résistance très importantes. > 30 ans Calcaire : lisse à terme + plus sensible aux chocs que le granite + sensibilité au gel. Grès : couleur pérenne. Granite : très résistant.	Les personnes à mobilité réduite seront sensibles aux finitions (voir la norme NF P 98-335). Les traitements de surface permettant de moduler leur rugosité.	Démontage et remplacement, malgré quelques difficultés suivant l'origine des pierres choisies.	Imperméable ou perméable (avec joints perméables). Aisé à réutiliser.	Pouvant composer une partie des places, quais, traboules. Mais aussi l'unique composante du sol (Les Terreaux, place Saint-Jean, Des Jacobins, Djebrail Bahadourian, rue Mercière ...). Vieux Lyon : présence omniprésente du pavé lyonnais et de dalles calcaires (pierre de Villebois) pour les caniveaux. Peu de revêtement en grès dans le Rhône.
Brique	€€€ 50 à 100 €/m²	Pénalisante : Pose manuelle, selon plans de calepinage.	Apparitions possibles d'écailles dues au gel/dégel et à la pollution atmosphérique.	Confort satisfaisant.	Démontage et remplacement.	Recyclable. Bilan en énergie grise défavorable (cuisson des briques).	Pas de valeur patrimoniale rattaché au Rhône.

*Les pavés lyonnais sont prescrits des itinéraires des usagers PAIR sauf pour des lieux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Figure 12 : Extrait du référentiel

Ce travail m'a permis d'identifier la prédominance de certains matériaux par rapport à d'autres. Pour cela, je me suis appuyée sur la documentation existante de la Métropole, ainsi que sur d'autres référentiels, notamment ceux de Bordeaux, du CEREMA et de petites communautés de communes rurales. Par la suite, j'ai rédigé des "guides techniques" sur les différentes finitions esthétiques du béton et des sables stabilisés (ANNEXE 4). J'ai également élaboré un document recensant les éléments constitutifs des sols par quartier de Lyon. Ce recensement, bien que non exhaustif, se base sur les matériaux que j'ai pu observer lors de mes promenades, des matériaux qui font partie intégrante de l'espace public. Les quartiers trop hétérogènes ou ne présentant pas une identité marquée en termes de revêtement de sol n'ont pas été inclus dans le document.

J'ai pu effectuer des recherches historiques sur les matériaux sur la ville de Lyon. À l'instar des matériaux utilisés en architecture, les territoires urbains ont développé une identité propre à travers leurs usages distincts de matériaux et de techniques qui reflètent une certaine identité locale.

À Lyon, cette spécificité se manifeste par l'utilisation de divers matériaux. Par exemple, les trottoirs étaient initialement pavés d'asphalte provenant des mines de l'Ardèche avant d'être remplacés par de l'asphalte de synthèse produit dans la « vallée de la chimie », illustrant une forme d'expression locale du « terroir ». On trouve également des bordures en granit du Tarn, des dalles calcaires de Villebois et Sault-Brenaz, ainsi qu'un espace sablé en Gohre du Beaujolais. La pierre de Villebois, caractérisée par sa dureté et sa résistance, est idéale pour la taille et le polissage. Elle est utilisée sur les quais du Rhône et de la Saône, ainsi que sur les ponts du Change, Tilsitt, Morand et Lafayette et pour les rigoles et les pas de porte dans les rues du Vieux Lyon.

Les pavés lyonnais, fabriqués à partir de galets du Rhône, présentent un camaïeu de gris, bleu et parfois rouge, bien que leur teinte soit généralement uniforme. Le granite de l'Ouest lyonnais a également été largement utilisé pour le pavage et les bordures de trottoirs. Cependant, l'utilisation des pavés lyonnais est interdite sur les itinéraires destinés aux personnes à mobilité réduite, sauf dans les zones classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, telles que le quartier du Vieux Lyon.

Ces recherches m'ont permis de constituer une palette de matériaux locaux et/ou associés au patrimoine lyonnais, ainsi qu'à celui de la région rhodanienne, bien que la majorité de mes références proviennent de Lyon.

Deuxième phase : entretien avec la Métropole de Lyon

Par la suite, j'ai eu un rendez-vous avec des représentants de la Métropole de Lyon pour explorer une possible collaboration sur des sujets qui, en phase d'avant-projet, sont souvent sources de désaccords. J'ai rencontré le responsable du bureau d'études interne de la Métropole, un membre de la délégation urbanisme et mobilités, ainsi que le responsable du laboratoire de la délégation gestion et exploitation de l'espace public. La Métropole de Lyon est responsable d'un grand nombre d'espaces publics situés dans des zones protégées. Il est donc crucial que les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre réfléchissent en amont sur les questions liées au patrimoine. Afin de faire gagner du temps à toutes les parties prenantes, il est essentiel que la Métropole dispose d'une connaissance approfondie des matériaux adaptés en fonction des quartiers et de la typologie des espaces dans un contexte patrimonial. Ces échanges visaient à initier un travail interne à la Métropole, avec l'aide de l'UDAP, autour de ces problématiques. Nous avons en tête la création d'une palette de matériaux.

Troisième phase : enrichissement de mes connaissances

Pour enrichir mon travail déjà réalisé et celui en devenir, j'ai pu discuter avec deux paysagistes concepteurs de 2 agences lyonnaises BIGBANG et INSITU. Ces entretiens m'ont permis de recenser certaines informations pertinentes. En effet, j'ai pu constater qu'en espace protégés les concepteurs se référaient à des matériaux comme le sable stabilisé, la pierre naturelle et encore le béton. Ils avaient

peu l'habitude d'utiliser des revêtements comme les enrobés drainants ayant une mauvaise expérience de leur pérennité et de leur esthétique. Concernant les pavés, ils se fournissent dans des carrières qui distribuent des pavés de réemploi. L'objectif principal est de concevoir des espaces minimalistes et épurés, afin de mettre en valeur l'environnement et l'architecture qui composent l'espace public. J'ai également constaté que la végétation, loin d'être un obstacle, permet de structurer l'espace et d'offrir des perspectives variées sur celui-ci.

J'ai assisté à une conférence sur les sols urbains et la nature en ville : clés de voûte des villes résilientes. Les chercheurs d'AgroParisTech et de l'INRAE-Université de Lorraine nous ont partagé les enseignements tirés de plusieurs années de travaux sur la refunctionalisation des sols et les technosols (ou sols reconstruits), mais aussi sur la biodiversité des sols, souvent oubliée et pourtant essentielle à la santé des écosystèmes urbains. Le rôle du végétal et sa contribution à la lutte contre les îlots de chaleurs urbains ont été abordés. En complément de ces approches scientifiques, Eurovia (VINCI Construction) expert de la route et des sols urbains, a présenté un retour d'expérience de ses projets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de rafraîchissement urbain, de gestion des eaux pluviales et ses innovations concernant les technosols.

J'ai également participé à l'événement ARCHITECT@WORK France à Lyon, où j'ai pu visiter l'exposition Sobriexpo, présentée par Innovathèque. Cette exposition portait sur la sobriété environnementale et l'économie circulaire, en se concentrant sur quatre axes : protéger, réduire, renouveler et réutiliser. J'ai ainsi pu identifier plusieurs nouveaux matériaux susceptibles de s'intégrer dans un contexte patrimonial. Par exemple, j'ai découvert Ecolithe, un béton composite entièrement recyclable, composé à 98% de matières premières recyclées (béton concassé et un mélange de plastiques recyclés pour le liant). Ce matériau possède des caractéristiques techniques supérieures à celles du béton traditionnel et offre un cycle de vie vertueux. J'ai également découvert Vivaway, un pavé drainant à faible empreinte carbone, fabriqué à partir de coquilles d'huîtres.

Quatrième phase : rédaction d'un document complémentaire

J'ai réalisé un document préambule à la palette de matériau évoqué avec la Métropole. Avec l'intégration des problématiques environnementales et d'accessibilité PMR ainsi qu'un ensemble de question d'analyse des sols en espace protégés. Ce document se veut être un contexte à l'ensemble de mon travail sur les sols en restant succincte.

Le but du document était de recentrer le propos sur le revêtement de sol qui joue un rôle essentiel dans la structuration et la perception de l'espace public. Par ailleurs, les espaces publics doivent être conçus en prenant en compte toutes les contraintes d'usages, d'accessibilité, de durabilité. Une lecture patrimoniale permet en réalité de concevoir des espaces agréables et en cohérence avec l'identité des lieux. Il est crucial de préserver les espaces protégés en tant qu'héritage d'une histoire commune afin de mettre en valeur les particularités de nos villes. Il est essentiel de se questionner sur la cohérence du matériau de sol et de l'espace protégé dans lequel il se trouve.

J'ai essayé de recenser les questions types à se poser lors d'un aménagement en EP sur la thématique des sols. Dans un premier temps, il faut mesurer l'impact du matériau de sol sur l'espace protégés : Où est situé le revêtement dans l'EP ? L'intention portée sera plus ou moins importante en fonction de sa localisation dans l'EP (en abord direct ou non d'un MH, en Site Patrimonial Remarquable, site classé/inscrit) et de son emprise. Les enjeux pouvant être différents, il est nécessaire de replacer le projet dans l'EP pour anticiper les prescriptions faites par l'UDAP.

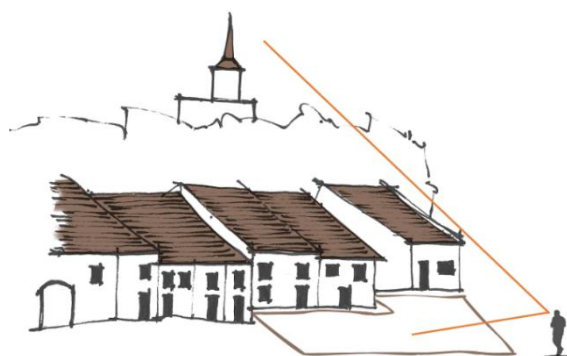


Figure 13 : Dessin illustrant la covisibilité

Autre élément à prendre en compte, c'est l'association du revêtement à l'histoire des lieux : Le matériau choisi a-t-il un lien avec l'histoire du quartier ou celle de la ville de manière plus générale ? Existe-t-il une trace de ce matériau dans l'espace public proche ? Est-il utilisé dans la même typologie d'espace protégé ? Est-ce que la disposition du matériau raconte une histoire sur le lieu ? Le choix du matériau peut aussi être associé à une économie locale ou d'un savoir-faire propre au territoire. Dans le Rhône, nous retrouvons beaucoup de carrière de granulats pour les bétons mais aussi des sables pour les espaces publics en stabilisé.

Nous pouvons prendre l'exemple des berges du Rhône. L'emplacement central des berges avec un rayonnement conséquent sur différents abords de MH font de cet espace public un enjeu majeur en termes de protection et de valorisation patrimoniale. Le choix du béton met en lumière les fragments de pierre de la région. Les gradins en calcaire reprennent une ligne paysagère plus naturelle des bords de fleuve. Le Rhône est bordé de chemins en pavés, vestiges historiques du site (certaines parties avec des galets tête de chat). Les bassins reflètent le fleuve avec un revêtement qui cherche à reproduire les fonds du Rhône. Les matériaux choisis font référence à ce qui se trouvaient sur les quais et les pierres choisies comme le calcaire pour les gradins sont présentes dans d'autres espaces publics de la ville.

D'autre part, j'ai proposé dans ce préambule différentes alternatives face à la difficulté de mise en œuvre. En effet, le choix le plus évident d'un point de vue patrimonial peut se heurter à des problématiques économiques, environnementales ou encore politique.

- Jouer sur la ressemblance (en fonction du caractère patrimonial du lieu, les matériaux authentiques sont priorités).
- Utiliser un matériau patrimonial sur une portion du projet, sur des éléments de marquage pouvant mettre en valeur des zones spécifiques de l'espace public (fontaine, statue, cheminement, vestiges de fondations passées ...).
- Autres dispositifs dans l'espace public faisant référence à un caractère patrimonial (mobiliers urbains, fontaine, ...).

Tout dépend de l'harmonisation dans l'ensemble du projet d'aménagement et des éléments patrimoniaux impactés ou non. Un trop grand nombre de matériaux différents rend la lecture plus complexe de l'espace, il faut donc les limiter.

J'ai aussi intégré dans cette fiche les enjeux liés au réchauffement climatique. Les solutions que je propose sont catégorisées en trois types :

- Revêtement modulaire : mise en place de pavés et dalles avec des joints perméables soit enherbés ou à base de polymère (il existe des problématiques d'entretien et de durabilité des joints perméables). Les revêtements alvéolaires peuvent être utilisés sur des parkings, sur des cheminements et voies d'accès, des terre-pleins centraux, éléments souvent imperméabilisés. Un revêtement alvéolaire sobre peut se fondre dans l'écrin paysager du lieu. Privilégier le réemploi pour la fourniture de pavés et dalles.
- Revêtement non modulaire : composition de l'espace avec des parterres végétales et un autre revêtement (possibilité d'être drainant selon sa qualité esthétique). Pour les revêtements imperméables, il faut prendre en compte l'écoulement des eaux vers les parterres ou vers des bassins de rétention souterrains. Favoriser les circuits courts avec des carrières locales pour le béton.
- L'introduction de végétation doit améliorer l'écrin paysager et l'usage du lieu ainsi qu'offrir des cônes de visibilité sur l'environnement remarquable qui s'y trouve. Dans certains cas, il peut être intéressant de prendre en compte les traces passées de végétalisation.

La question de l'accessibilité est aussi importante car souvent associée comme en opposition aux espaces protégés. Un grand nombre de revêtements sont possibles, par exemple les pavés en pierre naturelle sciés sont adaptés aux PMR. Les finitions apportées au sol permettent de rendre plus

accessible les espaces publics. Autre point, il est préférable d'installer des clous podotactiles plutôt que des bandes podotactiles en espace protégés. Les bandes ne s'associent pas avec tous les types de revêtement laissant une finition moins esthétique. Le choix des potelets urbains haute visibilité peut être travailler tant sur sa forme que sur sa couleur pour s'intégrer au mieux dans le paysage.

Pour terminer cette fiche j'ai réalisé des cartes avec la localisation des revêtements en sable stabilisé mais aussi en pierre naturelle sur des places, rues de Lyon (figure 14 et 15). Ces cartes permettent de mettre en avant les zones patrimoniales ayant une identité forte au niveau des sols.

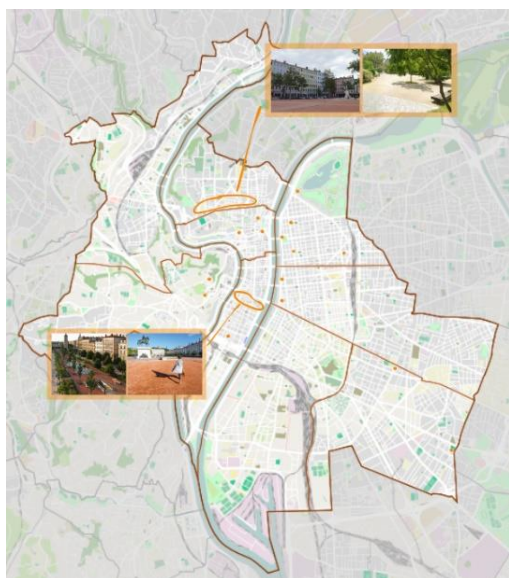


Figure 14 : Localisation des places à dominante sable stabilisé



Figure 15 : Localisation des places, rues, zone à dominante minérale (pierre naturelle)

Cinquième phase : deuxième entretien avec la Métropole de Lyon

Après notre deuxième rendez-vous, il a finalement été convenu d'intégrer mon travail à une étude menée par l'agence d'urbanisme sur la typologie des espaces commandité par la Métropole, en y ajoutant une carte localisant les différents matériaux. De plus, la Métropole s'engagera à préparer une fiche type sur les matériaux pour notre prochaine rencontre. Étant donné que le dernier entretien est prévu pour le 20 août, je ne pourrai pas inclure les conclusions de ce travail dans ce rapport. Nous avons également prévu de visiter le laboratoire de la Métropole, où des essais sur différents matériaux sont réalisés.

Cette mission, centrée sur la matérialité des sols dans les espaces publics protégés, a permis de lancer une collaboration entre la collectivité territoriale de Lyon et l'UDAP sur ces thématiques. Les recherches menées et la documentation produite pourront servir de fondement pour alimenter les réflexions futures et susciter de nouveaux questionnements. Il est important de noter que les outils appropriés pour aborder ces enjeux ne sont pas toujours faciles à identifier. Ils nécessitent une réflexion approfondie et continue, impliquant toutes les parties prenantes sur le long terme. Cette collaboration représente donc une première étape importante vers la mise en place d'approches plus cohérentes et adaptées aux spécificités du patrimoine urbain lyonnais.

3. Un retour réflexif sur l'expérience

Cette partie est un retour réflexif sur mon expérience de stage. Elle analyse les démarches et méthodes utilisées, évalue de manière critique les résultats obtenus, propose des améliorations des processus, et réfléchit à l'impact de cette expérience sur ma vision d'un futur métier.

3.1 L'organisation du travail

J'ai pu mener les différentes missions de manière successive ce qui m'a permis au mieux de gérer mon temps. Pour ma mission sur l'expertise des espaces publics en espaces protégés, les échéances se fixaient grâce aux différents entretiens que j'ai pu mener. Par ailleurs, ces entretiens recentraient mes recherches et me permettaient d'ajuster les livrables. Concernant la réalisation des périmètres délimités des abords, l'avancement sur les tracés dépendaient des visites de terrains. J'ai su gérer mon temps de manière autonome, sans me laisser submerger par d'autres tâches.

3.2 Réussites et points forts

J'ai pris l'initiative de préparer un document complémentaire pour affiner la sélection des matériaux initialement envisagés. Mon objectif était de fournir un maximum d'informations pertinentes pour faciliter la collaboration avec la Métropole. J'espère avoir ainsi contribué à enrichir les connaissances internes des agents de l'UDAP sur les matériaux de sol, ce qui pourrait à terme faciliter la prise de décisions et la formulation de recommandations pour l'espace public.

Ce stage m'a offert une nouvelle perspective en m'apprenant à analyser les projets avec une attention particulière à la préservation du patrimoine. J'ai pu approfondir mon vocabulaire spécifique à la protection et à la valorisation du patrimoine urbain, architectural et paysager. De plus, cette expérience m'a permis de mieux comprendre les dynamiques et les interventions des différentes parties prenantes impliquées dans un projet, notamment les institutions publiques. J'ai ainsi acquis une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités de chaque acteur, ainsi que des processus de décision et de collaboration qui encadrent les projets de préservation patrimoniale.

Au cours de mon travail sur les périmètres délimités des abords, j'ai considérablement amélioré mon aisance avec le logiciel QGIS. Cette mission sur les PDA m'a offert l'opportunité d'approfondir mes compétences techniques, en particulier dans la manipulation du logiciel. Grâce à cette expérience, j'ai non seulement perfectionné ma maîtrise de QGIS, mais j'ai également été en mesure de partager ces connaissances avec mes collègues. J'ai ainsi organisé et animé une formation sur les fonctionnalités essentielles du logiciel, destinée aux agents de l'UDAP. Cette formation visait à renforcer leur autonomie dans l'utilisation de QGIS, en leur fournissant les bases nécessaires pour exploiter le logiciel dans le cadre de leurs propres missions.

3.3 Difficultés rencontrées

Un point de difficulté, qui s'est rapidement transformé en atout, a été ma méconnaissance du territoire. J'ai déjà pu visiter Lyon auparavant mais ce n'était que de manière très brève. Mon regard extérieur s'est révélé pertinent à certains égards, me permettant de repérer plus facilement ce qui pouvait être lié au patrimoine de la ville et ses particularités. Cependant, ne connaissant pas la ville en profondeur, encore moins le département, il est possible que j'aie manqué certains éléments pertinents concernant la matérialité des sols. Il aurait peut-être été préférable que je mène des campagnes de recensement sur le terrain plutôt que de me fier uniquement aux outils comme Street View et aux documents disponibles en ligne. Bien que j'aie profité de divers rendez-vous à Lyon pour observer les sols, ce n'était jamais l'objectif principal de mes déplacements.

Les échanges avec les paysagistes concepteurs m'ont aidée à mieux comprendre la diversité des matériaux présents dans le sol lyonnais. Il aurait été utile que ces rendez-vous aient lieu plus tôt dans mon travail afin d'orienter mes choix quant aux zones ou quartiers à mettre en avant. Pour améliorer cette mission, j'aurais pu réaliser des entretiens avec chaque agent, afin qu'ils me décrivent les matériaux qu'ils considèrent comme dominants dans leur secteur et ceux qu'ils jugent dignes de conservation pour valoriser l'espace public protégé.

Je n'ai pas pu voir l'aboutissement des PDA sur lesquels j'ai travaillé, car la présentation aux élus est prévue pour septembre, et pour d'autres tracés, aucune date n'est fixée pour l'instant. C'est un léger regret, car il aurait été intéressant de suivre le processus jusqu'au bout et de voir l'impact des PDA sur la planification urbaine. Cependant, cela dépend des calendriers de révision ou de modification des PLU, ne coïncidant pas avec la période de mon stage.

3.4 Projection dans un métier

Je souhaitais effectuer un stage dans une structure publique, car je n'avais encore jamais eu l'opportunité de travailler au sein d'un service public. Cette expérience a renforcé mon envie de travailler dans un service public, que ce soit au niveau de l'État ou dans la fonction publique territoriale. Cependant, je ne me vois pas forcément évoluer au sein d'une UDAP, car je pense que mon profil ne correspond pas totalement aux types de postes proposés. La préparation à ces concours demande souvent des études spécifiques en architecture, en histoire de l'art, en urbanisme ou en droit du patrimoine, ce qui ne correspond pas tout à fait à mon parcours.

Il serait intéressant pour moi de travailler au sein d'une DDT ou d'une DREAL, car cela me permettrait de m'engager dans des missions d'intérêt général, d'avoir un impact direct sur le développement des territoires, et de collaborer avec divers acteurs locaux.

Je trouve que ce stage apporte une réelle valeur ajoutée à mon parcours, en me permettant d'acquérir des connaissances approfondies sur le patrimoine. Ces nouvelles compétences élargissent mon champ d'expertise et me donneront les moyens de prendre en compte les enjeux patrimoniaux de manière plus efficace et éclairée dans mes fonctions futures.

3.5 Réflexion sur l'avenir

Je souhaite approfondir mes compétences et mes connaissances sur les outils de planification tels que les PLU, ainsi que des politiques publiques, la commande publique. Parallèlement, je suis intéressée par l'exploration des structures privées afin d'acquérir une vision plus complète des différents postes auxquels mon cycle d'ingénieur me prépare. Une expérience dans le secteur privé pourrait enrichir ma pratique dans le secteur public, offrant ainsi une perspective complémentaire et pertinente.

Le secteur public m'attire particulièrement, non seulement en raison de la nature des emplois, qui correspond à mes aspirations, mais aussi parce que je trouve davantage de sens à travailler pour l'intérêt général, dans un cadre moins axé sur les rendements et les performances économiques.

Mon choix pour le stage de l'année prochaine n'est donc pas encore arrêté, d'autant plus que je souhaite maximiser mes chances de poursuivre dans l'organisation où je réaliserai ce stage, en vue de mon premier emploi.

Conclusion

Ce stage m'a offert l'opportunité de découvrir un service public dont j'ignorais l'existence il y a encore un an. Ce service est principalement orienté vers la préservation et la valorisation du patrimoine qu'il soit architectural ou paysager. Mon intérêt pour l'architecture m'a rapidement amené à m'investir pleinement dans les sujets abordés. J'ai particulièrement apprécié travailler sur l'aménagement de l'espace public dans une ville comme Lyon, que je connaissais peu auparavant.

L'initiation à la réalisation des PDA a été une expérience particulièrement enrichissante. Elle m'a permis de développer une analyse plus fine de l'espace, en intégrant les enjeux de préservation du patrimoine. Cet outil, bien qu'il ne soit pas encore utilisé dans tous les départements, se révèle extrêmement précieux pour un grand nombre de communes. Il sert de garde-fou en soumettant les projets à l'évaluation d'un service de l'État et il complète efficacement le PLU ainsi que d'autres documents d'urbanisme existants. Cependant, cet outil est actuellement réservé aux communes possédant un monument historique sur leur territoire. Pourtant, de nombreuses autres communes pourraient bénéficier d'une protection similaire, ce qui souligne l'importance d'intégrer dès à présent les enjeux patrimoniaux dans les autres outils de planification.

Les nombreuses réunions auxquelles j'ai assisté, ainsi que la rédaction d'avis sur des demandes d'urbanisme et celle des réponses à l'enquête publique m'a permis de connaître un peu mieux le département du Rhône et ses spécificités en termes de patrimoine.

Les agents des UDAP sont souvent perçus comme des opposants aux projets locaux, alors qu'en réalité, les avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sont généralement en accord avec les communes, et les refus sont rares. Le tracé des périmètres de protection se fait en concertation avec les élus locaux, ce qui favorise une compréhension mutuelle des enjeux spécifiques de chaque commune et permet de traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Enfin, le travail au sein d'une équipe de onze personnes a été très bénéfique pour moi. Celui-ci m'a offert un environnement de travail stimulant où je me suis sentie à l'aise pour poser des questions et solliciter de nouvelles tâches, renforçant ainsi ma confiance et ma capacité à collaborer efficacement. Cette expérience a renforcé mon intérêt pour les questions patrimoniales et a confirmé mon aspiration à œuvrer dans un cadre qui allie protection du patrimoine et développement territorial harmonieux.

Résumé

J'ai eu l'opportunité de découvrir un service public dont j'ignorais l'existence il y a à peine un an. Ce service est principalement axé sur la préservation et la valorisation du patrimoine architectural et paysager. Ce rapport de stage détaille la mission que j'ai effectuée à l'UDAP sur une période de quatre mois. Mon travail comprenait l'élaboration de plusieurs PDA (périmètres de protection des abords des monuments historiques) et la création de livrables liés aux sols des espaces publics protégés. J'ai également participé à diverses autres tâches, telles que des réunions sur site, des revues de projets et la rédaction d'avis techniques officiels. Enfin, je conclus par une réflexion sur mon expérience de stage et mes perspectives de carrière.

Abstract

I had the opportunity to discover a public service that I was unaware of just a year ago. This service focuses primarily on the preservation and enhancement of both architectural and landscape heritage. This internship report details the mission I carried out at the UDAP over a period of four months. My work included the development of several PDA (protection perimeters for the surroundings of historical monuments) and the creation of deliverables related to protected public space floor. I also participated in various other tasks, such as on-site meetings, project reviews, and drafting official technical review. Finally, I conclude with a reflection on my internship experience and my future career prospects.

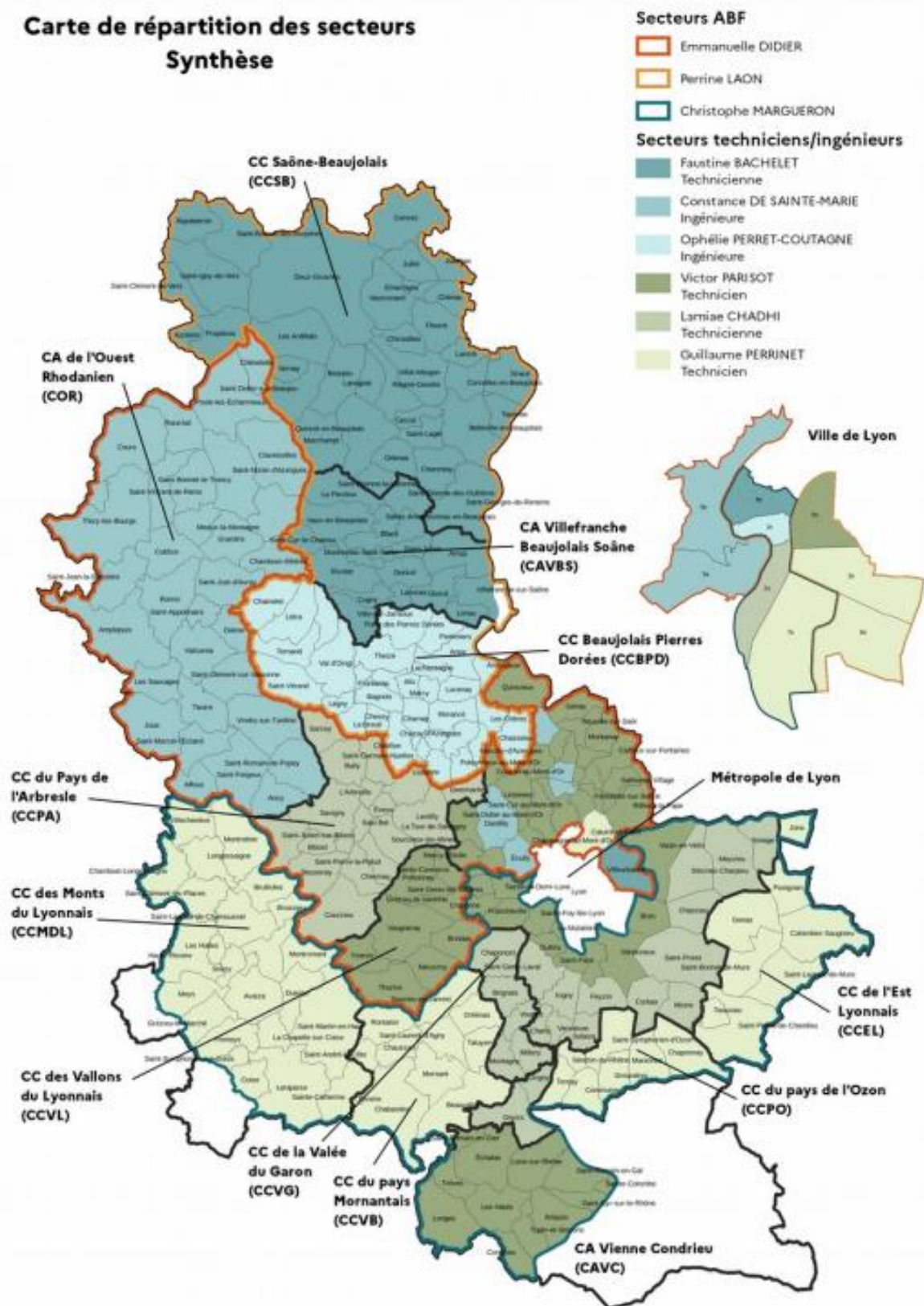
Bibliographie :

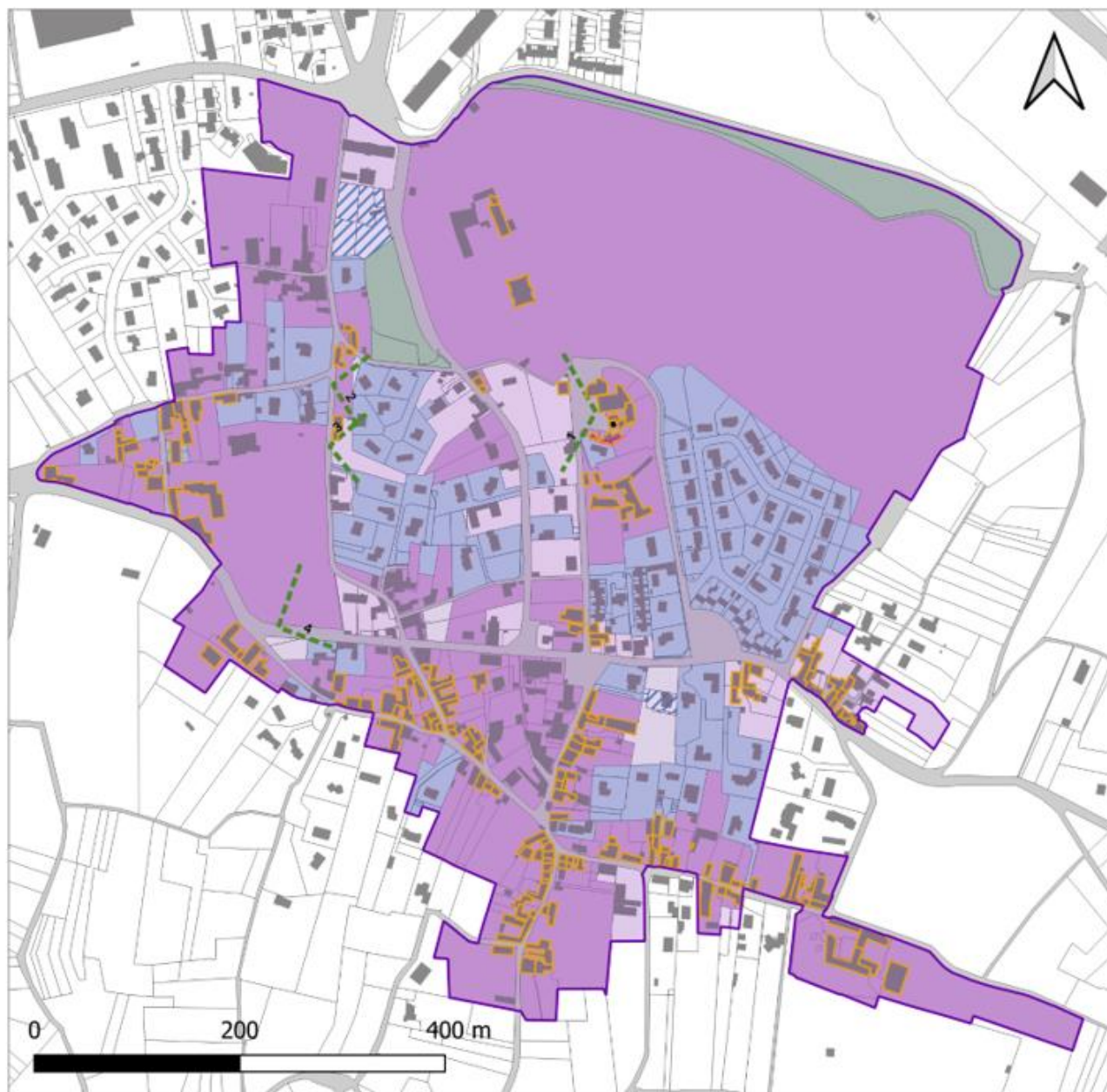
- [1] Ministère de la Culture (7 mars 2024). *Organisation du ministère*. [https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère#:~:text=L'organigramme%20du%20minist%C3%A8re%20de,%C3%A0%20comp%C3%A9tence%20nationale%20\(SCN\)](https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation-du-ministère#:~:text=L'organigramme%20du%20minist%C3%A8re%20de,%C3%A0%20comp%C3%A9tence%20nationale%20(SCN))
- [2] Ministère de la Culture (s.d.). *La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes*. <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-auvergne-rhone-alpes>
- [3] Ministère de la Culture. *Historique des UDAP et des architectes des bâtiments de France*. <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est/services/patrimoines-architecture/UDAP/Historique-des-UDAP-et-des-architectes-des-batiments-de-France>
- [4] Ministère de la Culture (11 décembre 2020). *La création de périmètres délimités des abords de monuments historiques*. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/ressources/Les-fiches-pratiques/La-creation-de-perimetres-delimites-des-abords-de-monuments-historiques>
- [5] PAJ. *Commission régionale du patrimoine et de l'architecture CRPA*. <https://www.paj-mag.fr/definition/commission-regionale-du-patrimoine-et-de-larchitecture-crpa/>

Table des matières

Annexe 1 : Répartition des secteurs	1
Annexe 2 : PDA de Saint Germain -au-Mont-D'or.....	2
Annexe 3 : PDA de Morancé.....	3
Annexe 4 : Guide technique béton	4

Carte de répartition des secteurs Synthèse





**PREFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du
patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

ANCIEN CHÂTEAU

Place de l'église, 69650 SAINT-GERMAIN-AU-MONT-
D'OR

Monument historique inscrit le 22 décembre 1981
(murailles), classé le 21 décembre 1984 (donjon)

Légende

- MHC - Donjon du château
- MHPI - Muraille du château
- Abords de MH (P500)
- Proposition de périmètre délimité des abords
- Élément bâti patrimonial (EBP)
- Périmètre d'intérêt patrimonial (PIP)
- Cadastre napoléonien
- Cônes de vues

Enjeux de conservation

- Espace naturel remarquable
- Centre ancien
- Faubourg et continuité urbaine de qualité

Enjeux d'accompagnement

- Continuités bâties péri-urbaines
- Espace paysager mixte

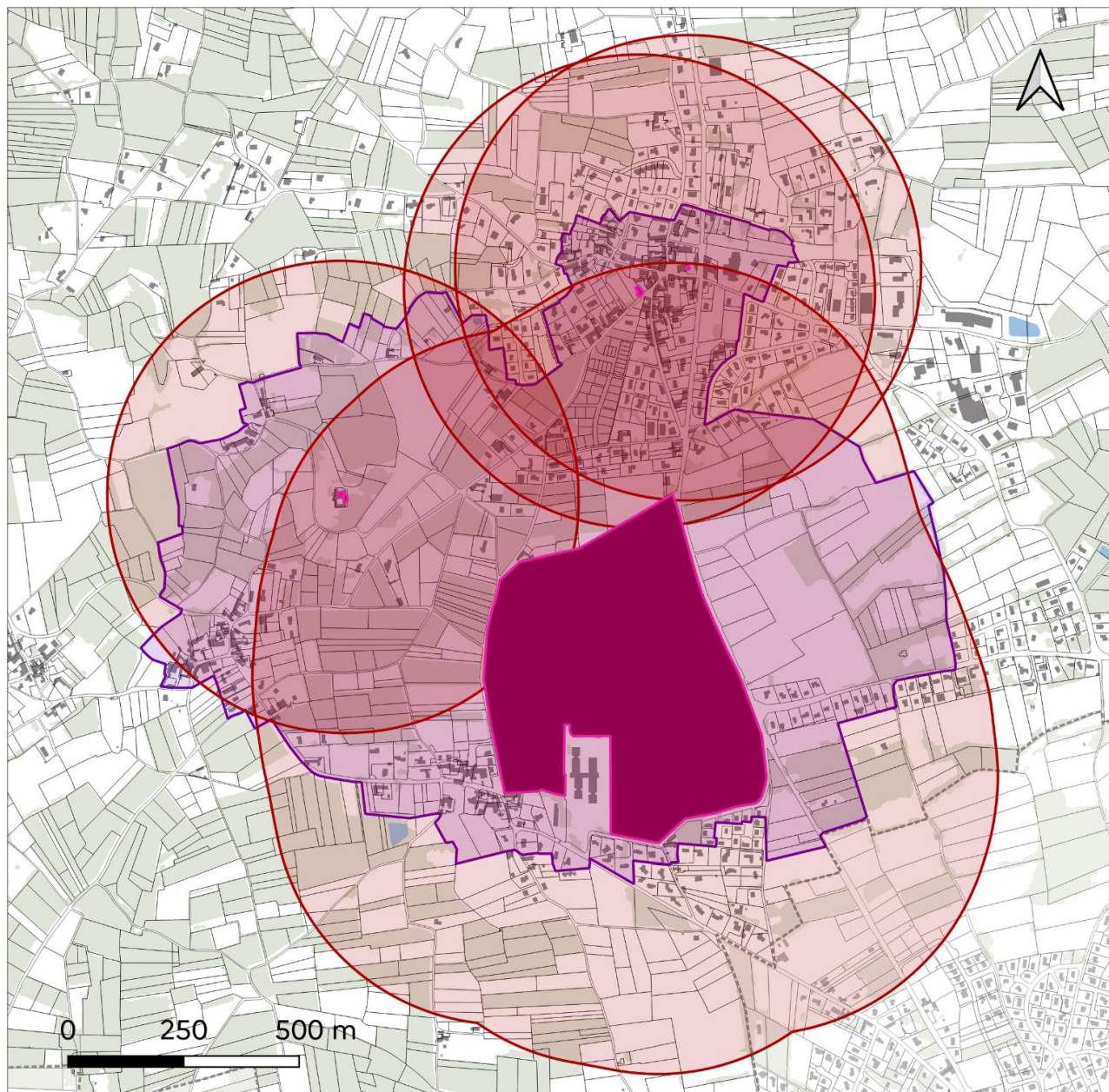
Sans enjeux

- Sous-secteur bâti

Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01
✉ rdap69@culture.gouv.fr

Annexe 3 : PDA de Morancé



Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES NOUVEAU PÉRIMÈTRE

CLOS BEAULIEU

Chemin de Trédo 69140 MORANCÉ

(Monument historique inscrit partiellement le 1er février 2021)

MAISON FORTE DU PIN

600 Chemin de la Ronze 69140 MORANCE

(Monument historique inscrit partiellement le 19 mai 1994)

L'ABSIDE DE L'ÉGLISE

7 Place de l'Église 69480 MORANCÉ

(Monument historique inscrit le 19 janvier 1926)

LE MANOIR

40 Route de Saint-Pierre 69480 MORANCÉ

(Monument historique inscrit partiellement le 8 juin 1978)

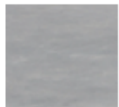
LÉGENDE

- MH inscrit
- MH partiellement inscrit
- PÉRIMÈTRE de protection des 500 mètres
- Proposition de périmètre délimité des abords

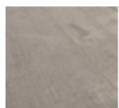
Direction régionale des Affaires culturelles
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
du Rhône et de la Métropole de Lyon
Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01
04 72 26 59 70 - udap69@culture.gouv.fr

Guide technique

Béton hydraulique sous toutes ses finitions



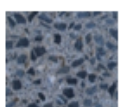
Béton lissé : lissé manuellement afin d'améliorer la planéité (on ne remarque aucun granulat). ≈ 50€ à 90€/m²



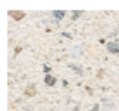
Béton balayé : c'est un béton lissé sur lequel sont gravées des lignes parallèles à l'aide d'un balai. ≈ 60€ à 100€/m²



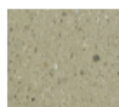
Béton imprimé : Il offre une multitude d'expressions imprimées, telles que l'empreinte, le marquage, l'estampage, la trame, la poche... ≈ 80€ à 150€/m²



Béton poncé : Il laisse apparaître les granulats. Grâce à l'utilisation d'une machine munie de disques diamantés le matériau va être abraser et adouci. Il n'est ni lisse, ni brillant. ≈ 60€ à 100€/m²



Béton bouchardé : Il donne l'illusion d'un granit fraîchement taillé et accentue notamment l'aspect roche éclatée. Ce processus révèle la texture interne du béton, révélant ainsi la couleur et la forme des granulats. ≈ 70€ à 100€/m²



Béton sablé : Selon la capacité de projection du sable, différents aspects peuvent être observés. Le granulat sera plus ou moins érodé par cette technique. ≈ 65€/m²



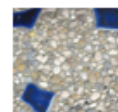
Béton désactivé (par voie humide ou sèche) : Le béton désactivé par voie sèche offre le même rendu que le désactivé par voie humide avec des granulats apparents. Par voie sèche, on n'utilise pas d'eau et donc élimine l'ensemble des risques inhérents à l'évacuation des eaux polluées ainsi que le gaspillage d'eau. ≈ 50€ à 150€/m²



Béton drainant : grande capacité de stockage en eau et faible niveau sonore. ≈ 55€ à 115€/m²

C1 Données Internes

Guide technique



Béton incrusté : incrustation de granulats, d'objets, de pièces, d'éléments de la nature, de symboles attachés à la ville et ses espaces publics.



Béton scintillant : après surfacage ou traitement de l'aspect de surface, des inclusions vont diffracter ou réfléchir la lumière pour un effet de miroitement.

Béton micro-chape : celui-ci peut recouvrir sur 6 à 10 mm d'anciens dallages ou pavages. Prohibé à la circulation de véhicules. Souvent imprimé de motifs.

Bibliographie :

Spereca. (2020, janvier). Les bétons décoratifs : voiries et aménagements urbains – Tome 1: Finitions, gestes et techniques. <https://www.infociments.fr/voiries-urbaines/les-betons-decoratifs-voiries-et-amenagements-urbains-tome-1>

Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine. (2011). Guide de la définition et des bons usages des matériaux de revêtement et du petit mobilier urbain relatifs à l'espace public – Les bétons coulés. <https://www.pays-gatine.com/guide-am%C3%A9nagement-espaces-publics.html>

Grand Lyon. (2010). Le référentiel conception et gestion des espaces publics – Les bétons de ciment. <https://www.grandlyon.com/pratique/publications-voirie#:~:text=des%20espaces%20publics-Le%20r%C3%A9f%C3%A9rentiel%20de%20conception%20et%20de%20gestion%20des%20espaces%20publics,avec%20l'ensemble%20des%20professionnels>

C1 Données Internes